



# Les organes déconcentrés de la FFVoile : Rôles et missions



# EDITORIAUX

---



Mesdames, Messieurs, cher(e)s ami(e)s,

Permettez-moi de vous présenter votre nouveau guide.

Dans un contexte où les rôles et missions de chacun sont très diversifiés, entre vos contraintes de terrain et les délégations émanant de la FFVoile, ce document a pour vocation de rendre plus lisible et d'explicitier vos responsabilités quelle que soit votre structure : club, CDV ou ligue et la place que vous occupez au sein de cette dernière.

Mais au-delà de la simple présentation de ces différentes responsabilités, nous avons voulu donner à ce document une dimension pratique et fonctionnelle afin qu'il devienne un outil incontournable qui vous accompagnera dans la gestion de votre association ; c'est pourquoi vous y trouverez un ensemble de coordonnées, des liens vers des sources d'informations complémentaires ou des sites utiles, ou encore une bibliographie...

Représentant la fédération sur le terrain, nous espérons vivement que ce document contribuera à clarifier vos actions quotidiennes et ainsi favorisera la structuration générale de la FFVoile.

En vous souhaitant bonne lecture.

Jean Pierre CHAMPION  
Président de la FFVoile



Mesdames, Messieurs, cher(e)s ami(e)s,

J'ai le plaisir de vous adresser ce nouveau document, résultat d'un travail de réflexion sur la structuration, engagé lors du dernier colloque des Secrétaires Généraux, par le département Vie Fédérale de la Fédération Française de Voile. Il se veut avant tout un fil conducteur sur les rôles et missions des organes déconcentrés que sont les ligues et les comités départementaux.

Qui fait quoi, quelles relations, comment est organisée notre activité et pourquoi faut-il faire certaines tâches ..., voilà entre autres des questions auxquelles nous souhaitons répondre au travers de ce guide.

Après une présentation de l'organisation de la voile en France, vous trouverez toutes les informations concernant le rôle de chaque structure et de leurs acteurs. Pour certains d'entre vous cela sera une évidence, pour d'autres une découverte.

Ce document se veut simple et didactique pour que chacun trouve sa place et structure notre "organisation" Voile.

Nous l'avons voulu le plus attrayant et exhaustif possible, j'espère qu'il répondra à vos attentes. Il est le fruit d'un travail d'une équipe de bénévoles et de techniciens, dont Noël VILLEROT, secrétaire général adjoint de la FFVoile a été le pilote.

La Fédération Française de Voile, à votre service et au service de la voile en France, est à l'écoute de vos suggestions.

Amicalement.

Jean Claude MERIC  
Secrétaire Général de la FFVoile

## ***COMMENT UTILISER CE GUIDE ?***

---

Ce guide a été conçu pour vous permettre d'identifier vos responsabilités en tant que dirigeants de clubs, de Comités Départementaux de Voile ou de ligues.

Si vous souhaitez en savoir davantage sur votre fédération, vous trouverez dès les premières pages de ce document les informations essentielles concernant la FFVoile.

Vous voulez connaître dans le détail les attributions d'une ligue ? Reportez-vous aux pages 35 à 46. Concernant les CDV, consultez les pages 47 à 57. Vous trouverez également le rôle des dirigeants de ligue aux pages 58 à 66.

Une équipe de bénévoles travaille avec vous et remplit des fonctions de gestion et d'encadrement au sein de votre structure. Mais qu'est-ce qu'un bénévole ? Et quelles sont les dispositions qui réglementent ces derniers ? Rendez-vous aux pages 67 et 68, vous trouverez des réponses à vos questions.

Savez-vous que la FFVoile met à votre disposition un nouveau service d'assistance et d'informations juridiques par téléphone ? Retrouvez tous les renseignements pages 70 et 71.

Retrouvez également les informations concernant la formation permanente ; c'est un droit, alors consultez vite la page 72.

Retrouvez enfin toutes les coordonnées et adresses Internet utiles dans la troisième partie de ce guide, page 73.

Et maintenant il ne nous reste plus qu'à vous souhaiter une bonne lecture, et n'oubliez pas de nous faire part de votre avis sur ce document pour l'améliorer (page 89) !

Toute l'équipe du Secrétariat Général

# SOMMAIRE GENERAL

---

<b>PARTIE 1 ; La voile en France .....</b>	<b>5</b>
Sommaire .....	6
Organisation de la voile en France .....	7
Qu'est-ce que l'autorité nationale en voile ? .....	12
Organigrammes .....	14
Trombinoscopes .....	18
Les dispositions législatives et réglementaires essentielles .....	21
La FFVoile en chiffres .....	23
Les licences FFVoile .....	26
Les assurances liées aux licences et aux structures FFVoile .....	29
<b>PARTIE 2 ; Rôles et missions .....</b>	<b>33</b>
Sommaire .....	34
Rôle de la ligue régionale .....	35
Rôle du CDV .....	47
Rôle des dirigeants de ligue .....	58
Les bénévoles .....	67
L'assistance juridique .....	70
La formation permanente des dirigeants .....	72
<b>PARTIE 3 ; les coordonnées .....</b>	<b>73</b>
Sommaire .....	74
Carte de France .....	75
Coordonnées des ligues et des CDV .....	76
Coordonnées des CROS, CDOS, CTOS .....	82
Coordonnées des DDJS et DRJS .....	83
Les autres adresses utiles .....	84
Liste des sites Internet utiles .....	85
<b>ANNEXES .....</b>	<b>87</b>
Votre avis nous intéresse ! .....	89
Notes .....	91
Bibliographie .....	92

# Partie 1 :

# La voile en France

# Sommaire de la partie 1

Organisation de la voile en France .....	7
Schéma d'organisation .....	8
Définitions .....	10
Qu'est-ce que l'autorité nationale en France ? .....	12
Organigrammes .....	14
Organigramme politique 2001-2004.....	14
Organigramme fonctionnel.....	17
Trombinoscopes .....	18
Trombinoscope des élus du Comité Directeur .....	18
Trombinoscope des permanents FFVoile .....	19
Les dispositions législatives et réglementaires essentielles .....	21
La FFVoile en chiffres .....	23
Les licences FFVoile .....	26
Les assurances liées aux licences et aux structures FFVoile .....	29


# ORGANISATION DE LA VOILE EN FRANCE

---

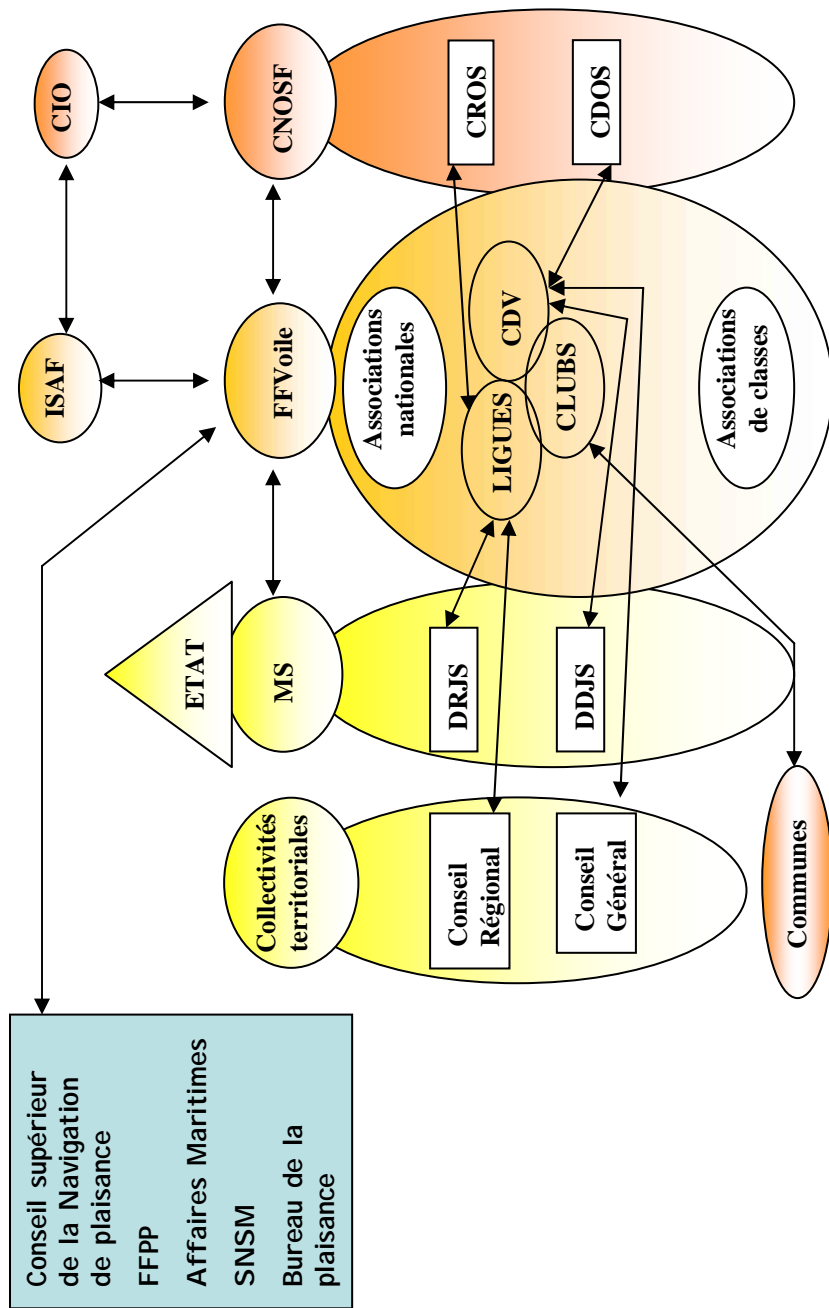
L'organisation du sport en France s'articule autour  
de 4 grands pôles ou mouvements :

- Le mouvement fédéral avec les fédérations (dont la FFVoile), leurs organes déconcentrés (ligue et CDV), et leur réseau de clubs affiliés et agréés ;
- Le mouvement olympique avec le Comité National Olympique et Sportif Français, et les Comités Régionaux et Départementaux Olympiques et Sportifs ;
- L'Etat avec le Ministère des Sports et ses déconcentrations (Directions Régionales et Départementales Jeunesse et Sport) ;
- Les collectivités territoriales avec les Conseils Régionaux et Généraux ainsi que les communes et leurs regroupements (Communauté de communes, Communauté d'agglomération et Communauté urbaine).

Le schéma qui suit met en relief ces différents acteurs dans le cadre de la voile ;

 : Au-delà des principaux liens que ce schéma met en évidence, il ne montre pas l'étendue des relations complexes entre les différents acteurs de l'organisation de la voile en France qui n'est bien sûr pas aussi cloisonnée.

# ORGANISATION DE LA VOILE EN FRANCE



MS = Ministère des Sports / DDJS = Direction Départementale Jeunesse et Sports / DRJS = Direction Régionale Jeunesse et Sports / ISAF = International Sailing Fédération / FFVoile = Fédération Française de Voile / CIO = Comité International Olympique / CNOOSF = Comité National Olympique et Sportif Français / CDOS = Comité Départemental Olympique et Sportif / CROOS = Comité Régional Olympique et Sportif / FFPP = Fédération Française des Ports de Plaisance / SNSM = Société Nationale de Sauvetage en Mer

# ORGANISATION DE LA VOILE EN FRANCE

## En bref

Ministère des Sports : il représente l'Etat dans le domaine du sport et est à ce titre le ministère de tutelle pour l'organisation et le développement des activités physiques et sportives ([www.jeunesse-sports.gouv.fr](http://www.jeunesse-sports.gouv.fr)).

Directions Régionales Jeunesse et Sports et Directions Départementales Jeunesse et Sports : ce sont des organes déconcentrés du Ministère des Sports. Elles mettent en oeuvre la politique de l'Etat au plan local.

Comité International Olympique : c'est l'autorité suprême pour le mouvement olympique. Il représente et défend les valeurs de l'olympisme et est à l'origine de la Charte Olympique ([www.olympic.org](http://www.olympic.org)).

Comité National Olympique et Sportif Français : représentant du CIO en France, il représente également le mouvement sportif français et par voie de conséquences tous les acteurs du sport ([www.franceolympique.org](http://www.franceolympique.org)).

Comité Régional Olympique et Sportif et Comité Départemental Olympique et Sportif : ils mettent en oeuvre au nom du CNOSF et sous son contrôle le développement et la promotion de la pratique sportive. Au niveau régional, les CROS regroupent sous forme d'une association les ligues de leur ressort territorial.

International Sailing Fédération : elle organise, développe et met en vigueur les règles de la voile au niveau international, et contrôle les compétitions. Elle ne reconnaît qu'une fédération par pays, qui lui est affiliée ([www.sailing.org](http://www.sailing.org)).

FFVoile : c'est une association de clubs. Elle organise et développe la pratique de la voile sous toutes ses formes (art.1 des Statuts) sur le plan national. Elle est agréée et délégataire de l'Etat, reconnue d'utilité publique ([www.ffvoile.org](http://www.ffvoile.org)).

Les ligues et CDV : ce sont des organes déconcentrés et décentralisés (voir définition ci-après) de la FFVoile. Ils représentent la FFVoile au niveau régional et départemental, ainsi que tous les clubs et associations de leur ressort territorial affiliés et agréés à la fédération.

Clubs / Etablissements agréés : associations loi 1901, collectivités territoriales, établissements publics ou parapublics, ils organisent la pratique de la voile au niveau local. Les associations affiliées et les établissements agréés reçoivent le soutien de la FFVoile.

Les Associations Nationales : associations affiliées, elles sont reconnues d'intérêt national par la FFVoile avec laquelle elles conventionnent.

Les Associations de classes : membres affiliés, elles regroupent les propriétaires d'une même série monotype ou assimilé.

# ***ORGANISATION DE LA VOILE EN FRANCE***

---

Les Conseils Régionaux et Généraux : ils interviennent dans l'organisation du sport à travers l'octroi de subventions et la mise à disposition d'équipements sportifs.

Les communes : elles assurent la gestion des équipements municipaux et l'animation de la vie sportive locale à travers une politique sportive communale.

## **Quelques principes et définitions**

### **Préambule**

Il est difficile d'expliquer l'organisation de la voile en France sans faire état du cadre plus général des grands principes du sport en France.

### **Les relations Etat / Mouvement sportif**

L'organisation du sport en France est basée sur la reconnaissance d'une collaboration entre l'Etat (au travers du Ministère des Sports) et le mouvement sportif (au travers essentiellement des fédérations et du CNOSF). Cette relation repose sur une loi culte du 16 juillet 1984, modifiée par la loi du 6 juillet 2000, modifiée par la loi du 1er août 2003, relative à l'organisation et la promotion des activités physiques et sportives. Au plan national, cette relation nécessite de distinguer 2 grands types de fédérations :

Les fédérations agréées, qui ont adopté des statuts et règlements types, se voient confier une mission de service public (art. 16 de la loi du 16 juillet 1984 modifiée). A ce titre, elles sont notamment chargées d'assurer la promotion de l'éducation par les activités physiques et sportives, l'accès de toutes et de tous à la pratique des activités physiques et sportives, la formation et le perfectionnement des dirigeants, animateurs, formateurs et entraîneurs fédéraux et la délivrance des titres fédéraux. Elles peuvent recevoir de l'Etat un concours financier et en personnel dans des conditions fixées par convention (art. 8 de la loi du 16 juillet 1984 modifiée). Les obligations qui leur sont liées, s'appliquent également à leurs organes déconcentrés (ligues et CDV pour la FFVoile).

Les fédérations délégataires de pouvoir, qui sont aussi des fédérations agréées, disposent par ailleurs d'un monopole d'Etat (art. 17 de la loi du 16 juillet 1984 modifiée) pour organiser leur discipline. Ces fédérations disposent de prérogatives de puissance publique qui leur donnent le pouvoir dans un certain nombre de domaines.

# ORGANISATION DE LA VOILE EN FRANCE

Elles reçoivent la délégation du Ministère des Sports, accordée à une seule fédération dans une discipline donnée, pour organiser les compétitions sportives à l'issue desquelles sont délivrés les titres internationaux, nationaux, régionaux ou départementaux. Elles définissent les règles techniques propres à leur discipline. Elles fixent librement les règlements relatifs à l'organisation de toute manifestation ouverte à leurs licenciés, à l'exception des domaines touchant à l'ordre public. Les fédérations délégataires sont également placées sous le contrôle de l'Etat, elles doivent remplir un certain nombre de conditions définies par décrets et voient leur délégation renouvelée tous les quatre ans.

## L'organisation territoriale des ligues et CDV

Si l'organisation du sport en France suit un découpage vertical (Etat / Mouvement Fédéral / Mouvement Olympique / Collectivités), elle observe également une forte implication horizontale, avec une organisation régionale, départementale et locale. On retrouve ainsi des déconcentrations du Ministère des Sports sur le plan régional, les DRJS, et sur le plan départemental, les DDJS. C'est également le cas pour les déconcentrations du mouvement olympique (CNOSF) : les CROS au niveau régional et les CDOS au niveau départemental. Les ligues et CDV, organes déconcentrés de la FFVoile, n'échappent pas à cette règle : une ligue se trouve donc sur le territoire de la région et un CDV sur celui du département. Ce découpage représente un principe fort de l'organisation du sport français qui ne souffre sur l'ensemble du territoire que de peu d'exceptions jusqu'ici.

## Décentralisation ou déconcentration ?

Un organe « déconcentré » est un organe qui représente au plan local un pouvoir central auquel il reste subordonné. S'agissant des ligues et des CDV, ce sont des organes déconcentrés puisque leur création repose sur la volonté fédérale et que leurs statuts doivent être compatibles avec ceux de la FFVoile. Ce sont également des organes déconcentrés lorsqu'ils exercent leurs missions au nom de la FFVoile et la représentent au plan régional et départemental.

La décentralisation est un transfert de compétences du pouvoir central vers un organe local qui gère ses affaires de manière autonome. S'agissant des ligues et des CDV, ce sont des associations loi 1901, et à ce titre ils disposent d'une indépendance juridique. Ils sont autonomes dans leur fonctionnement et leurs actions (conformes aux statuts) et notamment leur politique de développement.

# QU'EST-CE QUE L'AUTORITE NATIONALE EN VOILE ?

---

## La place de la FFVoile dans l'organisation du sport en France

Dès 1945, l'Etat a délégué aux fédérations sportives le pouvoir d'organiser et de promouvoir la pratique de leurs disciplines. Il en a résulté une assez large autonomie des fédérations qui constituent le " mouvement sportif ".



Clé de voûte de l'organisation de la voile en France, la FFVoile agit au niveau national avec le soutien de l'Etat - le Ministère des Sports - et le CNOSF.



Le premier (MS) joue un rôle de conseil et de soutien pour les fédérations sportives ; par le biais de conventions d'objectifs, l'Etat attribue des moyens financiers à la FFVoile dans le cadre de l'exécution de sa mission de service public. Par le biais de cadres techniques mis à disposition de la Fédération, l'Etat assure l'encadrement national du sport de haut niveau ainsi que l'animation sportive au sein des comités régionaux et départementaux et au plan national. Ce sont des relais essentiels pour la mise en œuvre de la politique ministérielle.



Le second (CNOSF), qui regroupe l'ensemble des fédérations sportives en tant que membres, accompagne également la FFVoile par la promotion de l'unité du mouvement sportif ; en la représentant auprès des différentes instances, et en l'accompagnant dans toutes les activités relatives au développement de la voile de haut niveau ainsi que la voile pour tous (promotion sociale des sportifs, formation, recherche, prospective, documentation, communication).

# QU'EST-CE QUE L'AUTORITE NATIONALE EN VOILE ?

## La FFVoile : l'autorité nationale en voile

La Fédération Française de Voile est une association loi 1901 tout comme chacun des clubs qui la compose. Elle regroupe, en tant que membres, toutes les associations ou autres structures (établissements publics, parapublics ou collectivités territoriales) du territoire français, qui y adhèrent soit par leur affiliation, soit par leur agrément.

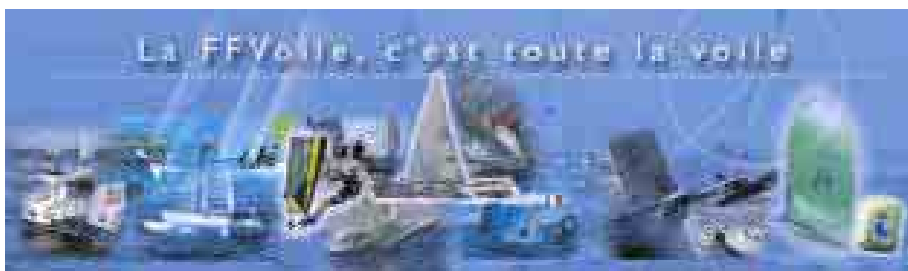
De ce fait, elle devient le représentant de toutes ces structures, auprès de tout interlocuteur privé comme public (Etat) et reçoit donc de l'Etat une reconnaissance d'utilité publique pour la poursuite d'un but d'intérêt général. En outre, la fédération représente, dans la limite de ses prérogatives, la voile en France sous toutes ses formes de pratiques.

A ce titre, elle a reçu délégation de l'Etat (article 17 de la loi du 16 juillet 1984 modifiée).

Au même titre que toutes les associations, la fédération est administrée par un Comité Directeur et un Bureau qui s'appuient sur une équipe de techniciens, salariés de droit privé ou fonctionnaires mis à disposition par l'Etat.

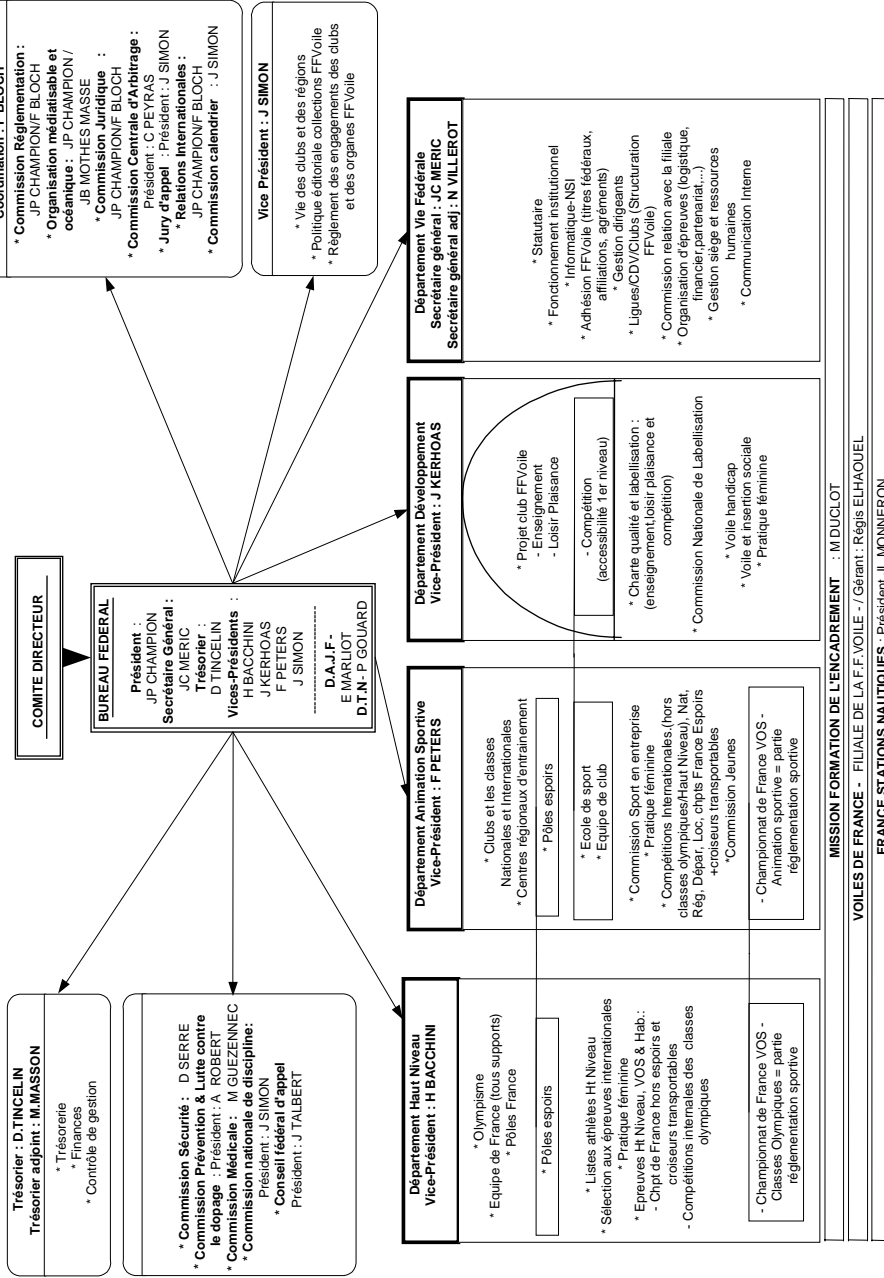
L'autorité nationale est cette entité, composée d'élus et de permanents, qui organise, gère, administre, etc. ... l'association à laquelle les clubs ont adhéré.

Le siège de l'autorité nationale est à Paris et, pour être plus proche des clubs, l'autorité nationale est représentée au niveau régional par les ligues et, au niveau départemental, par les comités départementaux.



# ORGANIGRAMME POLITIQUE

## ORGANIGRAMME F.F.VOILE 2001-2004



# ORGANIGRAMME F.F. VOILE 2001-2004 - suite

## COMITE DIRECTEUR F.F. VOILE

- BACCINI Henry - catégorie athlète
- BERGER Vincent -
- BOLAY Jean Luc - catégorie éducateur sportif
- BORSI Dominique - catégorie féminine
- CARDON Marc -
- CHAMBLE Bernard -
- CHAMPION Jean Pierre -
- DAYON Claude -
- DORRY Thomas - catégorie moins de 26 ANS
- DUCLOT Michel -
- GELLUSSEAU Luc - catégorie athlète de haut niveau
- KERHOAS Jean -
- LAMBALLE Philippe -
- LANDRY Georges -
- LODAY Yves - catégorie athlète de haut niveau
- MACCARI Daniel -
- MASSON Michel -
- MARTY Gérard -
- MERIC Jean-Claude -
- PASCAL Françoise - catégorie féminine
- PETERS François -
- PEYRAS Christian -
- PILLONS Daniel -
- PLOUVIET Claude - catégorie météoricien
- RAPHAËL Serge -
- ROUSSE Youenn -
- SAARBACH Richard -
- SERVE Eliane - catégorie corporatif
- SIMON Jacques -
- STAUB Jean Luc -
- TINCELIN Dominique -
- VILLEROT Noël - catégorie corporatif

## VIE DES CLUBS ET DES REGIONS

- J. SIMON - Vice Président  
\*Groupe de travail : N. VILLEROT - G. KOCH

## DEPARTEMENT HAUT NIVEAU

- H. BACCINI - Vice Président  
\*Groupe de travail : V. BERGER, L. GELLUSSEAU, Y. LODAY  
\* Vie de l'athlète :  
G. MARTY et C. THOUROT  
\* Groupe de travail Pôles France et Pôles Espoirs :  
D. REBUFFAT, J.L. STAUB, M. KERHOAS, S. RAPHAËL, P. BOUVET

## DEPARTEMENT ANIMATION SPORTIVE

- F. PETERS - Vice Président  
E. SERVE - chargée de la communication du département animation sportive  
\*Groupe de travail :  
- Habitable :  
F. PASCAL, E. SERVE, G. MARTY, D. PILLONS, Y. ROUSSE, H. SAMUEL

## - Voile légère :

- D. BORSI, H. BOCCQUARD, M. CARDON, B. CHABLE, T. DORRY, P. LAMBALLE, G. LANDRY, D. MACCARI, S. RAPHAËL, J.L. STAUB

## \* Habitable : F. PASCAL

- Monotypie - Restriction : H. SAMUEL
- Match Racing : F. PASCAL
- Centre de calcul : Y. ROUSSE
- Handicap National : D. PILLONS
- ORC CLUB : O. CHETARD

## \* Planche à Voile : M. CARDON

- Dériveurs : G. LANDRY
- Catamarans : H. BOCCQUARD
- \* Voile radiocommandée : J. SIMON

## \* Commission féminine : D. BORSI

- \* Commission jeunes : D. MACCARI
- \* Commission Sport en Entreprises :  
Responsable - C. THOUROT

- Compositior: G. BONNO - J.L. BERTRY - JP. CHAMP - L. FOURNIER - D. GUILLET - JC. LABOUS - J.L. NGUYEN CANH - T. NOLLET - G. MORISOT - J.J. SAUNIER - E. SERVE

## DEPARTEMENT DEVELOPPEMENT

- J. KERHOAS - Vice Président  
\* Loisir Plaisance : N. VILLEROT  
\* Enseignement : J.L. BOLAY  
\* 1er niveau de compétition :  
J.L. STAUB  
\* Labellisation : R. SAARBACH  
\* Clubs non labellisés : P. LAMBALLE  
\* Station voile : G. MARTY  
\* Pratique féminine : J.L. BOLAY  
\* Commission Nationale Labellisation :  
Président J. SIMON

## DEPARTEMENT VIE FEDERALE

- J.C. MERIC - Secrétaire général  
N. VILLEROT - Secrétaire général adjoint  
E. MARLIOT - Directeur administratif,  
juridique et financier  
\* Statutaire : J.C. MERIC  
\* Fonctionnement institutionnel :  
J.C. MERIC

## \* Informatique/NSI : D. TINCELIN

- \* Adhésion (titres fédéraux, affiliations, agréments) : N. VILLEROT
- \* Gestion des dirigeants : J.L. BOLAY
- \* Ligues, CDV, clubs (structuration FFVoile) : N. VILLEROT

## \* Commission Relation avec la filiale :

- Responsable : J.C. MERIC  
Composition : V. BERGER, T. DORRY, C. PLOUVIET, J.L. BOLAY  
\* Organisation d'épreuves (logistique, financier, partenariat, ...): J.C. MERIC  
\* Gestion siège et ressources  
humaines : J.C. MERIC  
\* Communication interne :  
C. PLOUVIET et J.C. MERIC

# ORGANIGRAMME POLITIQUE

## ORGANIGRAMME F.F.VOILE 2001-2004 - suite

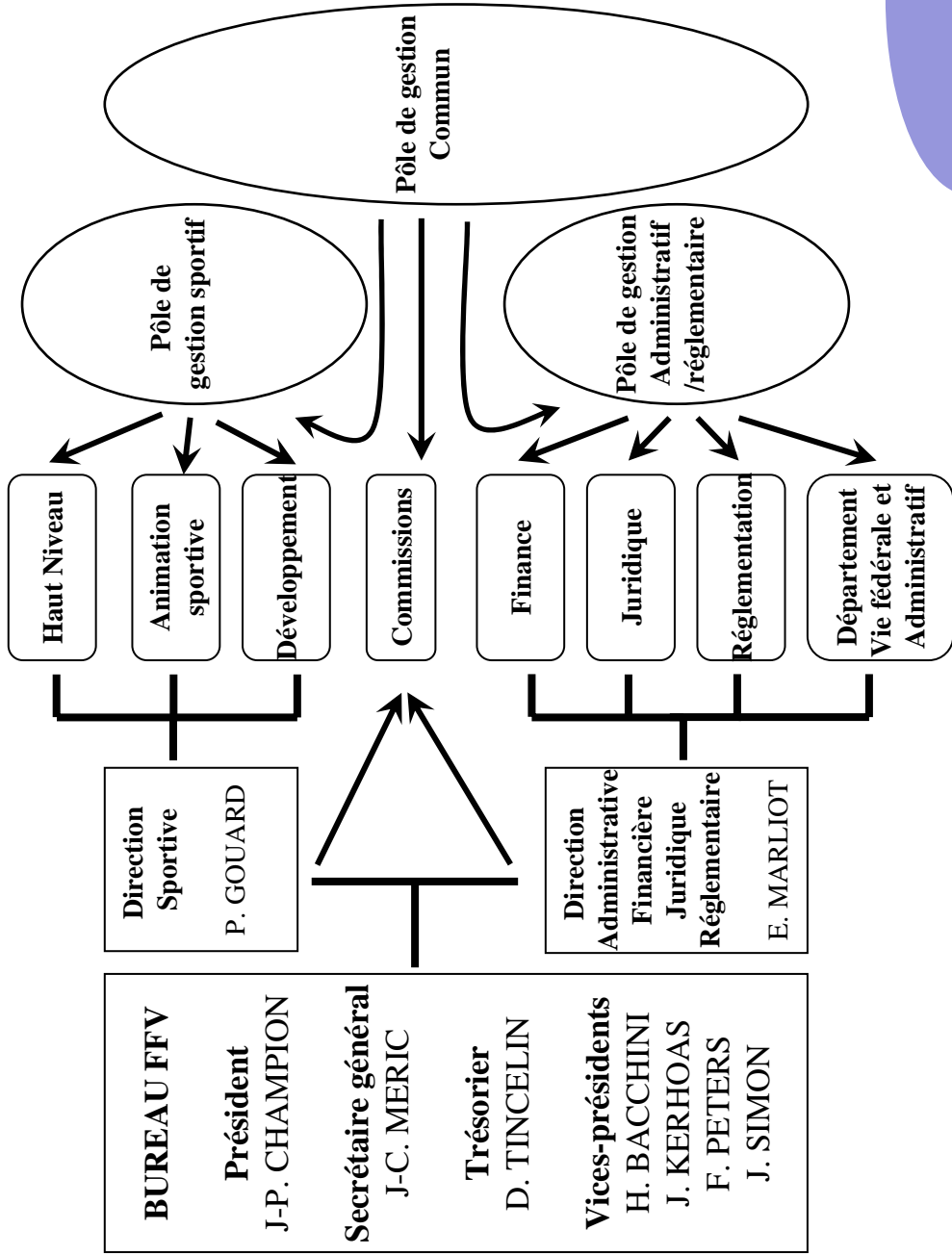
### COMMISSIONS

- \* **Commission Sécurité** :  
Responsable : D. SERRÉ  
Composition : R. COMTE, J. LEMOINE,  
J. SANDRIN, J. TALBERT, J. C. LEROUX,  
B. CHABLE, JM. TATIBOUET,  
G. SALLENAVE, G. LEFEVRE, JC. MENU,  
C. GAUMONT
- \* **Commission Prévention et Lutte contre le dopage** :  
Président A. ROBERT  
Composition : M. GUEZENNEC,  
T. DORIRY, J. TALBERT, C. PLOUVIET,  
M. DUCLLOT, E. ROBERT
- \* **Commission Médicale** : M. GUEZENNEC
- \* **Commission Nationale de Discipline** :  
Président : J. SIMON  
Composition : JC. BREILLAT,  
D. CHAUVET, R. AULNETTE, B. YOUNBI
- \* **Conseil fédéral d'appel** :  
Président J. TALBERT  
Composition : J. ARMENGAUD,  
M. DUPIN, J. DOST, A. SAVIGNAT
- \* **Commission Règlementation** :  
Responsables : JP. CHAMPION/F. BLOCH  
Composition : JC. MERIC, J. SIMON,  
H. BACCHINI, C. PEYRAS, D. REBUFFAT,  
JB. MOTHES MASSE, C. VIDAL,  
E. MARLLOT, B. BONNEAU,  
J. CATHÉLINEAU
- \* **Commission Organisation médiatisable et océanique** :  
JP. CHAMPION/ JB. MOTHES MASSE
- \* **Commission Juridique** :  
Responsables : JP. CHAMPION/F. BLOCH  
Composition : J. SIMON, J. TALBERT,  
D. REBUFFAT, A. SAVIGNAT, E. MARLLOT,  
B. BONNEAU, J. CATHÉLINEAU
- \* **Commission centrale d'arbitrage** :  
Président : C. PEYRAS  
Composition : JP. VELAY - G. CORNAND -  
C. GAUMONT - JL. GAUTHIER - A. MEYRAN
- \* **Jury d'appel** :  
Président : J. SIMON  
Composition : A. BELLAGUET - B. BONNEAU -  
G. BOSSE - Y. LEGLISE - J. LEMOINE -  
A. MEYRAN
- \* **Relations Internationales** :  
Responsable : JP. CHAMPION, membre du conseil de l'ISAF  
Composition : H. BACCHINI, membre du youth committee - M. BARBIER, Chairman du race management subcommittee, membre de levents committee et du race official committee - B. BONNEAU, membre du racing rules committee et de l'international judges subcommittee - O. BOVYIN, Chairman du multihull committee - J. LEHN, membre de l'oceanic committee - J. LEMOINE, membre de l'international regulations committee - C. MARQUANT, membre du windsurfing committee - F. PASCAL, membre du match racing committee de l'offshore racing council - D. PILLONS, membre de l'empirical handicap committee - H. SAMUEL, membre du keelboat committee - J. SIMON, membre de l'offshore one design committee
- \* **Calendrier** :  
Responsable : J. SIMON
- \* **Mission Formation de l'encadrement** :  
Responsable : M. DUCLLOT -  
Composition : JC. MERIC - H. BACCHINI - J. KERHOAS - F. PETERS - J. SIMON
- \* **Commission handvoile et sport adapté** :  
Responsable : Pierre SAINT MARTY  
Composition : J. KERHOAS, H. BACCHINI, F. PETERS, N. VILLEROT, Y. ROUSSE, M. LACLAU, CH. TARAUD, Le DTN ou son représentant, M. BOUET, PL. BLANC, V. MAZURE, B. PORTE, Y. PREGERMAIN, B. DUVAL

VOILES DE FRANCE : Gérant : Régis Ehaouel

FRANCE STATIONS NAUTIQUES :Président : J-L. MONNERON - Directeur : E. MABO

# ORGANIGRAMME FONCTIONNEL



# TROMBINOSCOPE DES ELUS DU COMITE DIRECTEUR



**Henry BACCHINI**  
*Vice-Président*  
*Catégorie arbitre*



**Vincent BERGER**



**Jean Luc BOLAY**  
*Catégorie éducateur*  
*sportif*



**Dominique BORSI**  
*Catégorie féminine*



**Marc CARDON**



**Bernard CHABLE**



**Jean Pierre CHAMPION**  
*Président*



**Claude DAYON**



**Thomas DORIRY**  
*Catégorie moins de*  
*26 ans*



**Michel DUCLOT**



**Luc GELLUSSEAU**  
*Catégorie athlète de haut*  
*niveau*



**Jean KERHOAS**  
*Vice-Président*



**Philippe LAMBALLE**



**Georges LANDRY**



**Yves LODAY**  
*Catégorie athlète de*  
*haut niveau*



**Daniel MACCARI**



**Gérard MARTY**



**Michel MASSON**  
*Trésorier adjoint*



**Jean Claude MERIC**  
*Secrétaire Général*



**Françoise PASCAL**  
*Catégorie féminine*



**François PETERS**  
*Vice-Président*



**Christian PEYRAS**



**Daniel PILLONS**



**Claude PLOUVIET**  
*Catégorie médecin*



**Serge RAPHALEN**



**Youenn ROUSSE**



**Richard SAARBACH**



**Eliane SERVE**  
*Catégorie corporatif*



**Jacques SIMON**  
*Vice-Président*



**Jean Luc STAUB**



**Dominique TINCELIN**  
*Trésorier*



**Noël VILLEROT**  
*Secrétaire Général*  
*adjoint*  
*Catégorie corporatif*

# TROMBINOSCOPE DES PERMANENTS DU SIEGE FEDERAL



**Isabelle ALEXANDRE**  
*Pôle secrétariat et gestion  
sportif*



**Carine CANUEL**  
*Pôle secrétariat et gestion  
commun / Standard /  
Accueil*



**Micheline AUCLERE**  
*Comptabilité*



**Bernard CARRE**  
*Animation sportive /  
Dériveurs*



**Didier DERAND**  
*Animation sportive /  
Développement*



**Corinne AULNETTE**  
*Relations internationales /  
CCA / Réglementation*



**Jacques CATHELINEAU**  
*MFE / Gestion de carrière*



**Frédéric DINH**  
*Informatique*



**Michel BARBIER**  
*Relations  
internationales*



**Nathalie CHALUMEAU**  
*MFE / Gestion de carrière*



**Aline ECHAUBARD**  
*Animation sportive*



**Pierre Charles BARRAUD**  
*Animation sportive / Cata /  
Organisation d'épreuves*



**Olivier CLERMONT**  
*Vie Fédérale /  
Communication*



**Didier FLAMME**  
*Animation sportive  
/ PAV*



**Pierre Luc BLANC**  
*Développement*



**Jean Louis CONTI**  
*Chef jaugeur*



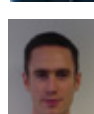
**Claire FOUNTAINE**  
*Haut niveau*



**Bernard BONNEAU**  
*CCA / Réglementation*



**Sophie COURTY**  
*Président /  
Vie Fédérale*



**Evan GARLANTEZEC**  
*Vie Fédérale*



**Marc BOUVET**  
*Animation sportive /  
Habitable*



**Anne COZZOLINO**  
*Direction Technique  
Nationale*



**Philippe GOUARD**  
*Directeur Technique  
National*



**Muriel BROSSIER**  
*Développement*



**Christine DAYON**  
*Pôle secrétariat et gestion  
administratif et  
réglementaire / CCA / RI*



**Sandrine GUEHO**  
*Comptabilité*



**Emmanuelle BROUDER**  
*Développement*



**Laurence DELAINE**  
*Haut niveau*



**Angélique GUILLET**  
*Vie fédérale /  
Réglementation*

# TROMBINOSCOPE DES PERMANENTS DU SIEGE FEDERAL (suite)

---



**Martine HENOT**  
*Comptabilité*



**Mathieu HONORE**  
*Webmaster*



**Sylvie LASSEAUX**  
*Développement*



**Marc LAURENT**  
*Haut niveau*



**Philippe LEGRAND**  
*Informatique*



**Martine LOUBATIE**  
*Pôle secrétariat et gestion  
commun/ Corporatif /  
Commission sécurité*



**Eric MARLIOT**  
*Directeur Administratif  
Juridique et Financier*



**Xavier MARTIN LEGEAY**  
*Informatique*



**Maryse MAUGEE**  
*Pôle secrétariat et gestion  
commun / Licences*



**Jean Luc PAULOU**  
*Communication*



**Sandrine RESSOUCHE**  
*Direction Technique  
Nationale*



**Sandrine RIBOT**  
*Pôle secrétariat et gestion  
administratif et  
réglementaire*



**Gilles SABIN**  
*CCA / Corporatif*



**Virginie TOUZEAU**  
*Vie Fédérale*



**Annie TREFFE**  
*Comptabilité*

## Voiles de France



**Régis ELHAOUEL**  
*Gérant*



**Olivia GANDON**  
*Comptabilité*

## France Stations Nautiques



**Alain AUTON**  
*Directeur adjoint*



**Eric MABO**  
*Directeur*



**Corinne REINE**  
*Secrétariat*

# LES DISPOSITIONS LEGISLATIVES ET REGLEMENTAIRES ESSENTIELLES

## Les textes incontournables

### La Loi sur le sport\*

✓ Loi n° 84-610 du 16 juillet 1984 modifiée par la loi n° 2000-627 du 6 juillet 2000 (JO n° 157 du 8 juillet 2000 page 10311), modifiée par la loi 2003-708 du 1er août 2003 (JO, 2 août), relative à l'organisation et à la promotion des activités physiques et sportives.

*Cette loi fixe le cadre du " service public du sport " en réaffirmant le principe de la reconnaissance d'une étroite complémentarité entre l'État et le mouvement sportif.*

### Les dispositions relatives aux associations\*

✓ Loi du 1er juillet 1901 relative au contrat d'association (JO du 2 juillet 1901).  
*Texte relatif à la création des associations, dans lequel figurent toutes les dispositions relatives à la rédaction des statuts de l'association (ou contrat d'association), mais aussi celles relatives à la vie de l'association.*

✓ Décret d'application du 16 août 1901 portant règlement d'administration publique pour l'exécution de la loi du 1er juillet 1901 relative au contrat d'association (JO du 17 août 1901).  
*Pris pour l'application de la loi du 1er juillet 1901.*

✓ Loi n°99-223 du 23 mars 1999, relative à la protection de la santé des sportifs et à la lutte contre le dopage, codifiée dans le Code de la santé publique par l'ordonnance n°2000-548 du 15 juin 2000.  
*Voir également l'annexe 3 au Règlement Intérieur de la FFVoile : règlement particulier de lutte contre le dopage.*

✓ Arrêté du 3 mai 1995 relatif aux manifestations nautiques en mer.  
*Texte relatif aux conditions d'organisation des manifestations nautiques, aux dispositions relatives à la sécurité, aux rôles des organisateurs.*

✓ Arrêté du 9 février 1998 relatif aux garanties d'encadrement, de technique et de sécurité dans les établissements d'activités physiques et sportives qui dispensent un enseignement de la voile.

\* Pour plus de détails : <http://www.legifrance.gouv.fr>  
et le Guide du dirigeant (tome 1) sur <http://www.ffvoile.org>

# ***LES DISPOSITIONS LEGISLATIVES ET REGLEMENTAIRES ESSENTIELLES***

---

## **Les textes récents (2002-2003)\***

- Loi n° 2003-708 du 1er août 2003 relative à l'organisation et à la promotion des activités physiques et sportives.

- Décret n°2002-488 du 9 avril 2002 pris pour l'application de l'article 8 de la loi n°84-610 du 16/07/84 modifiée et relatif à l'agrément des groupements sportifs.

- Instruction n° 02-140 JS du 26 août 2002 relative à l'agrément des groupements sportifs.

- Arrêté du 18 avril 2002 portant organisation du Brevet Professionnel de la Jeunesse, de l'Education Populaire et du Sport délivré par le ministère des sports.

- Arrêté du 18 août 2003 modifiant l'arrêté du 9 juillet 2002 portant création de la spécialité activités nautiques du brevet professionnel de la jeunesse, de l'éducation populaire et du sport.

- Décret n° 2002-1269 du 18 octobre 2002 pris pour l'application de l'article 43 de la loi 84-610 du 16 juillet 1984 modifiée relative à l'organisation et à la promotion des activités physiques et sportives.

*Ce décret prévoit que la liste des établissements habilités à dispenser la formation au diplôme permettant d'enseigner, encadrer ou animer contre rémunération une discipline se déroulant "dans un environnement spécifique".*

- Arrêté du 11 avril 2003 (JO, 13 avril) pris pour l'application du décret n°2002-1269 du 18 octobre 2002 pris pour l'application de l'article 43 de la loi n°84-610 du 16 juillet 1984 modifiée relative à l'organisation et à la promotion des activités physiques et sportives.

- Loi de Finances pour 2002, n°2001-1275, du 28 décembre 2001 modifiant l'article 261 / 7-1°d du Code Général des Impôts (conditions de rémunération des dirigeants de structures associatives).

- Décret 2002-803 du 3 mai 2002 portant application de la 3ème partie de la loi n°2001-420 du 15 mai 2001 relatives aux nouvelles régulations économiques (art. 53 et 54 sur les conventions réglementées entre les associations ou personnes morales et leurs dirigeants).

---

\* Pour plus de détails : <http://www.legifrance.gouv.fr>

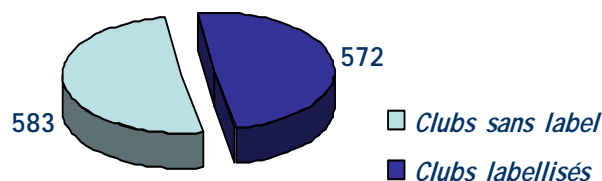
## LA FFVOILE EN CHIFFRES

La FFVoile est représentée dans toute la France au travers de ses 28 ligues régionales et ses 88 comités départementaux de voile, qui constituent ses organes déconcentrés.

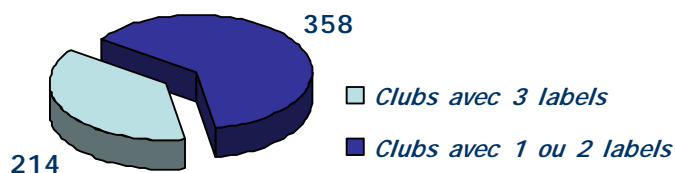
Elle regroupe en 2002 1155 clubs (associations affiliées et établissements agréés) dont 572 clubs labellisés parmi lesquels :

- 464 ont obtenu le label enseignement (Ecole Française de Voile),
- 310 ont obtenu le label compétition (Ecole De Sport)
- et 417 ont obtenu le label loisir.

### Les clubs labellisés 2002



### La répartition des clubs labellisés 2002



La politique de la FFVoile est mise en œuvre par le Comité de Direction composé de 32 membres dont 7 constituent le Bureau fédéral.

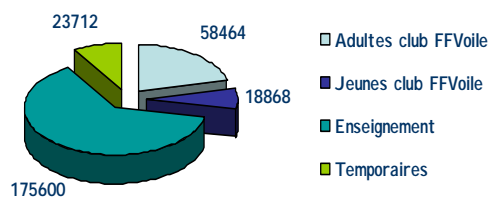
La FFVoile comprend aussi 44 permanents : des cadres techniques mis à disposition par l'Etat et des salariés de droit privé. L'ensemble a pour devoir d'exécuter les décisions du Comité de Direction et du Bureau.

# LA FFVOILE EN CHIFFRES

## Les licences

### Chiffres 2002 (hors primo)

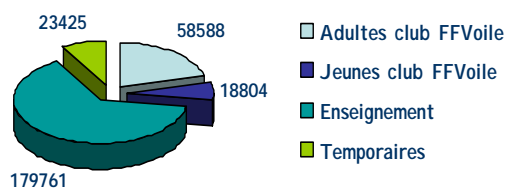
58 464 Licences Adultes  
18 868 Licences Jeunes  
175 600 Licences Enseignement  
(dont Passeports Voile Régionalisés)  
23 712 Licences Temporaires



Les licences 2002

### Chiffres 2001 (hors primo)

58 588 Licences Adultes  
18 804 Licences Jeunes  
179 761 Licences Enseignement  
(dont Passeports Voile Régionalisés)  
23 425 Licences Temporaires



Les licences 2001

## Le Personnel\*

Siège Fédéral : 28 personnes salariées et 16 cadres techniques nationaux

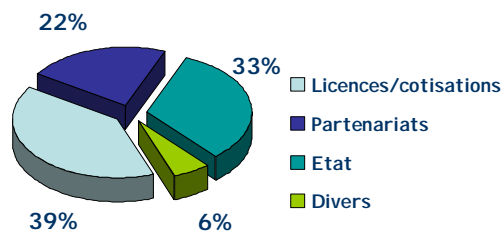
En région : 10 entraîneurs nationaux, 24 cadres techniques régionaux,  
et 6 cadres techniques nationaux

Sur pôles : 6 cadres techniques régionaux, 8 cadres techniques nationaux

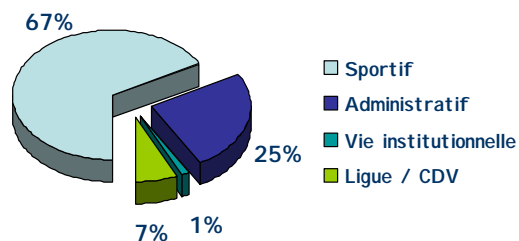
## Budget annuel 2002

9648000 €

### Les sources du budget 2002



### La répartition du budget 2002



\* Données : septembre 2003

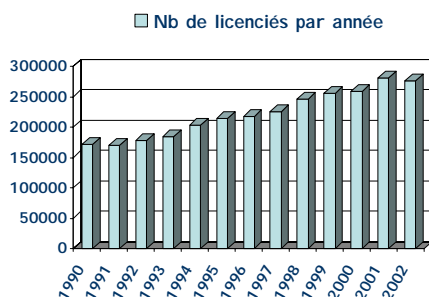
# LA FFVOILE EN CHIFFRES

## Les licences clubs FFVoile (dont primo\*) par discipline

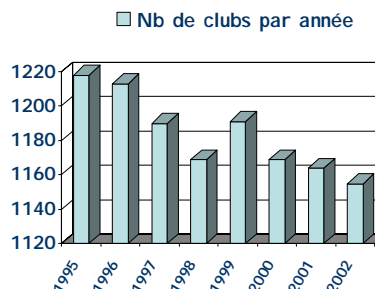
Année	Dériveur	PAV	Catamaran	Habitable	Quillard	VRC	Autres	Total
2002 *	24876	9753	9019	36667	838	407	2399	83959
2001 *	25620	10312	8634	36550	816	349	1963	84244
2000	23563	9909	7066	33041	715	348	1686	76328
1999	24584	10799	6870	31832	405	327	2203	77020
1998	25819	10951	7224	30282	1	284	2757	77318
1997	26583	12061	7084	28912	0	280	2759	77679
1996	26250	12951	6906	28473	0	305	3785	78670
1995	28664	14575	7486	28481	0	267	3776	83249

## Evolution des licences (hors primo) et des clubs

### Evolution du nombre de licenciés



### Evolution du nombre de clubs



# LES LICENCES FFVOILE

---

## LA LICENCE, le lien entre les "pratiquants Voile" et la FFVoile

### Carte d'identité

Cette licence fait foi de votre appartenance à la FFVoile et vous offre le droit d'être entendu, soutenu, conseillé par la FFVoile.

- Appartenance à un sport générateur de rêves, de plaisirs et de sensations.
- Appartenance à une Fédération dont l'élite sportive, qu'il s'agisse de l'Olympisme, de la Course Océanique, du Match Racing est sur tous les podiums....
- Appartenance à un réseau de 1155 clubs présents sur l'ensemble du territoire.

### Forme de pratique

La licence permet également d'accéder à toutes les formes de pratique, qu'il s'agisse de compétition, de loisir, de plaisance et d'initiation, en voile légère - habitable - voile radiocommandée... et de bénéficier d'un encadrement compétent.

### Vie associative

Elle donne encore la possibilité de s'intégrer à la vie associative au sein des clubs affiliés ou établissements agréés par la FFVoile, lieux permettant l'échange des expériences indispensables à tous.

### Assurance

Mais la licence c'est aussi une protection des plaisanciers et des régatiers pour que la voile reste un domaine où l'activité de chacun soit libre et responsable.

### Moyens financiers

Plus d'un quart de la cotisation est reversée à votre ligue afin de mieux satisfaire les besoins des clubs et des licenciés. Les licences représentent 36,60% (réalisé fin 2002) du budget de la FFVoile ; elles contribuent à toutes les activités FFVoile, au fonctionnement de son siège et à celui de ses commissions spécialisées.



# LES LICENCES FFVOILE



## La licence club FFVoile adulte ou jeune

Public visé : tous les membres des clubs quelle que soit leur pratique et/ou leur fonction.

Durée de validité : annuelle du 01 janvier au 31 décembre

Prix 2004 : adulte = 40 € / jeune = 20 €

## La licence enseignement FFVoile

Public visé : les stagiaires des écoles de voile en cours collectifs ou particuliers, et le loisir encadré diurne

Durée de validité : annuelle du 01 janvier au 31 décembre

Prix 2004 : 9 €



## La licence temporaire FFVoile

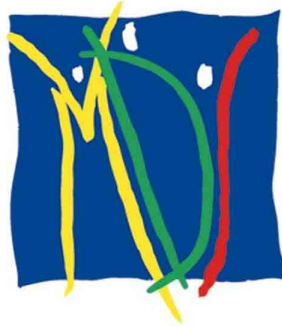
Public visé : les pratiquants occasionnels en loisir et/ou en compétition sauf compétitions décernant un titre international, national, régional ou départemental et sélectives correspondantes excepté pour les sélectives corporatives donnant accès aux championnats de France corporatifs.

Durée de validité : 1 ou 4 jours consécutifs

Prix 2004 : 1 jour = 6 € / 4 jours = 18 €



*Depuis près d'un siècle, des sportifs  
au service des sportifs !*



**GROUPE MDS**

Vivre le sport avec passion

Décider soi-même de sa protection et de son avenir

Mettre la pratique sportive au service de l'homme et de sa santé



Imaginer ensemble les solutions d'assurance dont le sport a besoin

*Culture Sport !*



# ASSURANCES

## QUELLES SONT LES GARANTIES SOUSCRITES PAR LA FFVOILE AU PROFIT DE MON CLUB ET DE MES ADHERENTS ?

### POUR MON CLUB





GARANTIES RESPONSABILITE CIVILE	Assurées par ?
<p><i>La responsabilité de mon club face à l'organisation de ses activités sportives relatives à la pratique de la navigation à voile :</i></p> <ul style="list-style-type: none"> <li>• Pour l'ensemble des disciplines reconnues par la FFVoile à l'occasion : de l'enseignement, des entraînements, des compétitions, de la pratique libre.</li> </ul>	
<p><i>La responsabilité de mon club pour les activités sportives annexes telles que :</i></p> <ul style="list-style-type: none"> <li>• Préparation physique préalable et complémentaire de mes licenciés à la pratique de la voile,</li> <li>• Activités sportives de substitutions ou stages sportifs encadrés par la FFVoile et ses composantes.</li> </ul>	
<p><i>La responsabilité inhérente à l'utilisation de bateaux à moteur d'une puissance maximum de 250 CV :</i></p> <ul style="list-style-type: none"> <li>• Pour la surveillance et l'organisation des activités voile assurées,</li> <li>• Par les arbitres de la Fédération Française de Voile inscrits sur une liste officielle,</li> <li>• Pour les membres de mon club pratiquant le motonautisme de plaisance.</li> </ul>	<p>Via la</p>
<p><i>La responsabilité de mon club inhérente aux activités extra sportives exercées à titre récréatif telles que :</i></p> <ul style="list-style-type: none"> <li>• Fêtes, soirées dansantes, repas, sorties.</li> </ul>	
<p><i>La responsabilité de mon club face aux intoxications alimentaires dont il pourrait être à l'origine.</i></p>	
<p><i>La responsabilité de mon club à l'occasion d'<u>occupation temporaire</u> de locaux lors de leur mise à sa disposition face aux risques :</i></p> <ul style="list-style-type: none"> <li>• D'incendie, d'explosion, de l'action de l'eau et phénomènes d'ordre électrique.</li> </ul>	
<p><i>La responsabilité de mon club à l'occasion des <u>dommages aux biens qui lui sont confiés temporairement</u> pour les besoins de ses activités et dont il pourrait être à l'origine.</i></p>	
<p><i>La responsabilité de mon club face aux <u>atteintes accidentelles à l'environnement</u> dont il pourrait être à l'origine.</i></p>	
<p><i>La responsabilité de mon club face aux dommages causés à autrui, à l'occasion de l'<u>utilisation de véhicule terrestre à moteur par un préposé pour les besoins des activités assurées.</u></i></p>	
<p><i>La responsabilité de mon club résultant de l'<u>utilisation de toute installation portuaire</u>, dont pontons, grues de moins de 2 tonnes, ...</i></p>	

### POUR LES DIRIGEANTS DE MON CLUB

GARANTIE SPECIFIQUE	Assurée par quel Contrat ?
<p><i>La Responsabilité <b>personnelle et/ou solidaire</b> des dirigeants de droit ou de fait de mon club.</i></p> <p><i>« La garantie responsabilité civile des dirigeants de droit ou de fait a pour objet de prendre en charge en leur lieu et place le règlement de tous sinistres résultant de réclamation introduite à leur encontre mettant en jeu leur responsabilité <b>civile personnelle ou solidaire</b> et imputable à toute <b>faute professionnelle</b> réelle ou alléguée commise dans l'exercice de leurs fonctions de dirigeants ».</i></p>	<p>Via la</p>  

# ASSURANCES

## POUR MES ADHERENTS ET MES BENEVOLES

<p><b>ONT LA QUALITE D'ASSURES :</b>  <b>Les titulaires d'une licence :</b> € club FFVoile adulte, € enseignement, € « primo licencié »,          € club FFVoile jeune, € temporaire,  <b>Les Bénévoles non licenciés prêtant gratuitement leur concours à l'organisation des activités de mon club</b></p>	
<p><b>GARANTIES RESPONSABILITE CIVILE</b></p>	<p><b>Par quel Contrat ?</b></p>
<p><b>La responsabilité de mes adhérents lors de la pratique de la navigation à voile :</b>          Pour l'ensemble des disciplines reconnues par la FFVoile à l'occasion de : l'enseignement, des entraînements, des compétitions, de la pratique libre.</p>	 <p>MUTUELLES DU MANS ASSURANCES</p>
<p><b>DEFENSE PENALE ET RECOURS</b></p>	<p><b>Via la</b></p>
<p>La prise en charge des frais de défense ou de recours auxquels devrait faire face l'un de mes adhérents à l'occasion d'un dommage survenu pendant la pratique sportive.</p>	
<p><b>GARANTIES INDIVIDUELLE ACCIDENT</b></p>	<p><b>Par quel Contrat ?</b></p>
<p><b>Un régime de prévoyance pour chacun de mes adhérents et/ou bénévoles :</b>          € Frais de soins de santé : 150 % du tarif Sécurité Sociale (forfait hospitalier : 100 %),          € Frais de prothèses dentaires : 200 € par dent,          € Lunettes ou lentilles : 305 €,          € Autres prothèses : 200 € par prothèse,          € 1<sup>er</sup> transport du lieu de l'accident à l'établissement hospitalier le plus proche : 100 %,          € Capital invalidité : 30 489,80 € (pour 100% d'invalidité, réductible selon le taux),          € Capital décès : 6 100 € (majoré de 10% par enfant à charge).</p>	 <p>GRUPE MDS Mutuelle des Sportifs</p>
<p><b>ASSISTANCE RAPATRIEMENT (garanties souscrites auprès de Mutuaide Assistance)</b></p>	<p><b>Via la</b></p>
<p><b>Une couverture « Assistance » pour chacun de mes adhérents et/ou bénévoles en cas d'accident à plus de 50 km du domicile :</b>          € Prise en charge du transport jusqu'au domicile ou jusqu'à l'hôpital le plus proche du domicile,          € Frais médicaux et d'hospitalisation à l'étranger non pris en charge par le régime de prévoyance : à concurrence de 5 335,72 €,          € Si hospitalisation supérieure à 10 jours, prise en charge d'un aller/retour pour un proche (frais de déplacement uniquement) : pas de durée d'hospitalisation minimale pour un mineur,          € Retour prématuré de l'assuré en cas de décès du conjoint, concubin ou d'un ascendant ou descendant au premier degré,          € Rapatriement de corps : frais de cercueil à concurrence de 457,35 €,          € Frais de recherche et/ou de secours : à concurrence de 30 000 €.</p>	

\*\*\*\*\*

<p><b>RAPPEL : ETENDUE GEOGRAPHIQUE DES GARANTIES</b></p>	
<p><b>EUROPE</b>          Les garanties s'exercent dans les pays d'EUROPE géographique (cf. carte disponible sur le site Internet de la Fédération Française de Voile <a href="http://www.ffvoile.org">www.ffvoile.org</a>).          Toutefois l'étendue géographique ne pourra excéder les limites administratives de navigation du bateau et en tout état de cause dépasser 200 milles au large des côtes.          Concernant la FRANCE les garanties s'exercent également :          - en NOUVELLE CALEDONIE          - dans ses départements et territoires d'OUTRE MER.          Par extension sont couverts les licenciés des ligues Martinique et Guadeloupe navigant dans la zone CARAIBES, quelle que soit la territorialité de la zone de navigation dès lors que l'éloignement des côtes au moment de l'accident n'excède pas 300 milles.</p>	<p><b>EXTENSION MONDE ENTIER</b>          Les garanties s'exercent également dans les autres pays du monde entier au cours d'un déplacement officiel ne dépassant pas 90 jours, dès lors que le déplacement en question est organisé par la Fédération Française de Voile et ses composantes, et dès lors que le pays d'accueil n'est pas en état de guerre ou en état d'instabilité politique notoire.          Toutefois, l'étendue géographique des garanties ne pourra excéder les limites administratives de navigation du bateau et en tout état de cause dépasser 200 milles au large des côtes.</p>

# ASSURANCES

## AI-JE L'OBLIGATION DE PROPOSER DES GARANTIES COMPLEMENTAIRES A MES ADHERENTS?

### OUI

L'article 38 de la loi sur le sport (loi n° 84-610 du 16 juillet 1984) impose aux groupements sportifs d'informer leurs adhérents de l'intérêt qu'ils ont à souscrire des garanties complémentaires couvrant leurs dommages corporels et de leur proposer les dites garanties.


Le Groupe MDS met à ma disposition :

des formules collectives de garanties « PASS' VOILE »

des formules individuelles de garanties « PREVI VOILE » et « COVALIA VOILE »

qui me permettent de proposer à tous mes adhérents des couvertures adaptées aux risques Invalidité, Décès, Indemnités Journalières, Accidents de la vie privée.

### JE PRENDS L'INITIATIVE D'ASSURER L'ENSEMBLE DE MES ADHERENTS JE CHOISIS A CET EFFET LA FORMULE COLLECTIVE « PASS'VOILE »

Contrat « PASS' VOILE »		Cotisation
<p><b>CAPITAL INVALIDITE DE 30 489,80 €</b> (pour 100 % d'invalidité, réductible en fonction du taux d'IPP)</p>  <p><b>EN EXCLUSIVITE, UN CAPITAL SANTE DANS LA LIMITE DE 1 525 € PAR ACCIDENT</b> Capital disponible aux fins de prise en charge de certaines dépenses en cas d'insuffisance ou de carence du ou des régime(s) de prévoyance de mes adhérents Capital disponible en totalité à chaque accident, se reconstituant en cas d'accident ultérieur</p>		<p>Prime unitaire : 2 € TTC par licencié et par an</p>

### JE NE PRENDS PAS L'INITIATIVE D'ASSURER L'ENSEMBLE DE MES ADHERENTS JE LEUR PROPOSE, CONFORMEMENT A L'ARTICLE 38 DE LA LOI DU 16.07.1984, DE SOUSCRIRE A DES FORMULES INDIVIDUELLES « PREVI VOILE »

Contrat « PREVI VOILE » : voile seule				
ASSURES	GARANTIES			COTISATION
	Capital Santé	Capital Invalidité	Capital Décès	
Moins de 18 ans	700 €	/	30 500 €	12 €
	700 €	/	46 000 €	17 €
18 ans et plus	1 500 €	30 500 €	61 000 €	24 €
	1 500 €	60 980 €	121 960 €	32 €

Contrat « PREVI VOILE + » : voile + multisports				
ASSURES	GARANTIES			COTISATION
	Capital Santé	Capital Invalidité	Capital Décès	
Moins de 18 ans	700 €	/	30 500 €	70 €
	700 €	/	46 000 €	108 €
18 ans et plus	1 500 €	30 500 €	61 000 €	217 €
	1 500 €	60 980 €	121 960 €	417 €

# ASSURANCES

## Contrat « COVALIA VOILE » : voile + multisports + vie privée

Covalia Voile fait bénéficier mes adhérents d'une couverture pour **toutes leurs activités de voile**, mais également pour **tous les autres sports**, les accidents de la **vie privée** (domestiques, médicaux, de la circulation y compris deux roues, ...).

C'est un contrat qui les indemnise sur la base des règles du droit commun en cas de décès ou d'incapacité permanente **avec un plafond de 1.000.000 €**.

**Exemple de tarif sur la base d'une indemnisation à partir d'une incapacité supérieure ou égale à 7% : célibataire, 10 € par mois.**



Contrat proposé par **GENERALI FRANCE ASSURANCES**

SA au capital de **40 209 300 EUR** entièrement versé

552 062 663 RCS Paris - 5 rue de Londres

75456 Paris Cedex 09

A Souscrire auprès de Pass'Sports & Loisirs - Groupe MDS

## GARANTIE OPTIONNELLE

### « RACHAT DE FRANCHISE »

Afin que mes adhérents évitent de supporter l'impact financier de la franchise normalement applicable en cas de collision dont ils seraient responsables,

il leur est donné la possibilité de souscrire un rachat de cette franchise aux conditions ci-dessous :

Dériveurs, catamarans et quillards de sport : **18 €**  
Habitables, bateaux à moteur : **46 €**



Contrat MMA régi par le Code des Assurances

## LES ASSUREURS DE MA FEDERATION ONT-ILS PREVU DES ASSURANCES ?

- **Pour** la pratique sur des voiliers de plus de 18 mètres ?
- **Pour** la navigation à plus de 200 milles des côtes ?
- **Pour** les personnes prêtant contre indemnisation leur concours à l'organisation des activités de mon club ?

**OUI**

Contactez le **GROUPE MDS** - 1, rue de Vienne - 75008 PARIS - Tél : **01.58.22.28.00**

## A QUI S'ADRESSER EN CAS D'ACCIDENT ?

<b>MMA / MDS</b>	Assurances MADER Immeuble « le Challenge » Bd de la République B.P. 3004 17030 LA ROCHELLE CEDEX	TEL : <b>05.46.41.20.22</b> FAX : 05.46.41.64.80	<b>http://www.ffvoile.org</b> (la déclaration écrite restant néanmoins obligatoire)
<b>ASSISTANCE RAPATRIEMENT</b>	Tél : 01.45.16.65.70(*) Fax : 01.45.16.63.92(*) (*) (International : + 33.1)	Télex : 261.531	

# Partie 2 :

# Rôles et missions

# Sommaire de la partie 2

Rôle de la ligue régionale .....	35
La référence aux statuts de ligue .....	36
Les missions de la ligue .....	37
Les moyens dont peut disposer la ligue pour mener ses actions .....	46
Rôle du comité départemental .....	47
La référence aux statuts du comité départemental .....	48
Les missions du comité départemental .....	49
Les moyens dont peut disposer le comité départemental pour mener ses actions .....	56
Rôle des dirigeants de ligue .....	58
Rôle du Président .....	58
Rôle du Secrétaire Général .....	59
Rôle du Trésorier .....	60
Disposition communes, niveau d'indépendance de chaque responsable de département ou commission .....	61
Rôle du responsable de la commission sportive régionale voile légère .....	62
Rôle du responsable de la commission sportive régionale habitable .....	63
Rôle du responsable régional du département développement .....	64
Rôle du responsable de la commission régionale d'arbitrage .....	65
Rôle du responsable de la commission régionale de discipline .....	65
Rôle du responsable de la commission régionale de formation .....	66
Rôle de l'équipe technique régionale .....	66
Les bénévoles .....	67
L'assistance juridique .....	70
La formation permanente des dirigeants .....	72

# ROLE DE LA LIGUE REGIONALE

## Préambule

La ligue régionale de voile a une double vocation.

Tout d'abord, elle est un organe déconcentré de la FFVoile et, à ce titre, a le rôle d'une "préfecture de région" en tant que représentant national. Elle doit faire respecter et appliquer la loi que sont les statuts, règlement intérieur et textes régissant le sport et en particulier la voile.

Ce pouvoir est issu de la loi sur le sport, du 16 juillet 1984 modifiée, précisant en son article 16 § V que les fédérations agréées peuvent confier à leurs organes nationaux, régionaux (ligue) ou départementaux (CDV) une partie de leurs attributions dans des conditions conformes aux statuts types (définis par décret en conseil d'Etat).

Le règlement intérieur de la FFVoile (chapitre "les organes déconcentrés") précisent la délimitation de cette représentation nationale.

D'autre part, elle est une association, structure décentralisée, dans la mesure où ses dirigeants sont des élus issus du terrain au travers des clubs.

Ces élus remplissent une mission politique au sens noble du terme. L'élaboration d'une politique régionale, qui ne peut être discordante avec le niveau national, leur incombe. A ce titre son rôle s'apparente à celui d'un conseil régional, avec une liberté limitée à des choix à l'intérieur des directives nationales.

La ligue a de plus un rôle important à jouer auprès du siège national en participant aux travaux de décentralisation et aux projets de la fédération.

Son président siège au conseil des ligues, organe consultatif qui regroupe tous les présidents de ligues, dont le rôle est d'instituer une concertation et recueillir les suggestions des comités départementaux et des clubs.

# ***ROLE DE LA LIGUE REGIONALE***

---

## **A - La référence aux statuts de ligue**

(Extraits des statuts concernant le rôle de la ligue)

La ligue, organe déconcentré de la Fédération Française de Voile est une association déclarée, placée sous la tutelle de la FFVoile mais jouissant d'une autorité administrative et financière, elle représente la FFVoile au niveau régional.

Elle est à ce titre, conjointement avec la FFVoile, l'interlocutrice des organes et autorités politiques, administratifs et autres de la région.

Elle dispose d'une délégation de pouvoir de la FFVoile pour exercer sa mission en tant qu'organe déconcentré, qui peut lui être retirée par le Comité de Direction de la FFVoile en cas de non respect d'une décision de l'Assemblée Générale fédérale, du Comité de Direction fédéral ou du Bureau de la FFVoile.

A l'échelon régional, la ligue regroupe l'ensemble des personnes morales et physiques ayant pour objet, en accord avec la FFVoile, de promouvoir et de coordonner la pratique de la voile dans sa région, ainsi que toutes les activités qui s'y rattachent.

La ligue s'interdit toute discussion ou manifestation contraire à son objet, et elle ne peut prendre de décisions contraires aux statuts, règlement intérieur et règlements de la fédération.

La ligue exerce les pouvoirs qui lui sont délégués par la fédération, veille au respect des lois et règlements en vigueur, ainsi qu'à celui de la réglementation et des décisions fédérales, en contrôle leurs applications et contribue à la mise en œuvre de la politique de la fédération.

En outre, elle est chargée d'assurer les meilleures relations entre la FFVoile et les membres affiliés et /ou les établissements agréés de la région.

Elle coordonne l'activité et le fonctionnement des comités départementaux dans son ressort territorial.

Elle prend toutes dispositions utiles, sur son territoire, à la mise en œuvre des conventions établies par l'ensemble de la fédération.

Elle veille à l'établissement du calendrier fédéral des compétitions conformément aux dispositions du règlement intérieur et règlement technique de la FFVoile.

Elle veille également à la bonne organisation de l'enseignement de la voile, à la promotion des activités touristiques et de loisir pour les groupements affiliés et les établissements agréés, au respect des labels définis par la fédération ainsi qu'à l'organisation de la formation, à la délivrance des qualifications et diplômes fédéraux pour lesquels elle a reçu délégation de la fédération.

D'une manière générale, elle veille au bon déroulement de l'ensemble des activités qui se déroulent sous l'égide de la fédération.

# ROLE DE LA LIGUE REGIONALE

Rôle de la ligue  
régionale

Comme prévu à l'article 2 du décret n° 92-381 du 1er avril 1992, elle est tenue de prêter son concours à la mise en œuvre des enquêtes et contrôles, perquisitions et saisies organisés en application de l'article 4 de la loi 89-432 du 28 juin 1989 relative à la répression du dopage, que ces mesures aient été entreprises sur instruction du Ministre chargé des Sports ou à la demande de la fédération.

Elle centralise les informations et statistiques relatives aux licenciés, aux groupements affiliés, aux établissements agréés et aux activités qui relèvent de sa circonscription et les tient à disposition de la fédération.

## B - Missions de la ligue

Extrapolation, à partir des statuts, des obligations légales d'une association et de ce qui peut améliorer le fonctionnement des organismes fédéraux

### B.1 - Dans le domaine administratif

*Contact permanent avec la FFVoile  
Réponse aux divers courriers fédéraux*

#### B.1.1 - Gestion de l'association ligue

Maintien à jour et respect des statuts, règlements intérieurs<sup>1</sup>, etc. ... de la ligue, avec l'aide de la FFVoile

*Transmission des statuts, liste des élus, à la préfecture et des statuts, liste des élus et règlement intérieur à la FFVoile*

Organisation et tenue des assemblées générales<sup>2</sup>,  
Etablissement d'un budget prévisionnel et bilans financiers annuels<sup>3</sup>

*Transmission du bilan financier et du PV de l'AG à la FFVoile*

*Organisation de la participation des représentants de ligue à l'AG de la FFVoile*

*Gestion tableau de bord*

*Mise à jour des adresses*

*Mise à jour des membres du Bureau et CD*

1 [www.ffvoile.org](http://www.ffvoile.org) : FFV \Les Ligues\Textes statutaires

2 [www.ffvoile.org](http://www.ffvoile.org) : FFV\Les Ligues\Missions du Secrétaire général de ligue (annexe)

3 [www.ffvoile.org](http://www.ffvoile.org) : FFV\Le Guide du Dirigeant tome 2 (Chap.3, Les clubs, Gestion comptable et financière)

# ***ROLE DE LA LIGUE REGIONALE***

---

Organisation du fonctionnement du Comité Directeur<sup>4</sup>  
*Envoi des relevés de décisions à la FFVoile et réciproquement*

Organisation du fonctionnement du Bureau<sup>5</sup>

Tenue d'un cahier de décisions

## **B.1.2 - Relation avec les CDV**

Aide à la mise à jour et vérification du respect des statuts, règlements intérieurs, etc. ... des CDV  
*Avec l'aide de la FFVoile*

Répartition des rôles entre ligue et CDV :  
Il est nécessaire, qu'en fonction des situations locales, la répartition des rôles entre ligue et CDV soit définie par convention annuelle<sup>6</sup> renouvelable tacitement sur le mandat.

## **B.1.3 - Suivi des affiliés et des agréés**

Ce rôle peut être délégué aux CDV ou être réparti avec les CDV dans le cadre de la convention.

*Relations avec les clubs*  
*Transmissions des directives FFVoile (ex : obligation de licencier tous les membres, informations obligatoires sur les garanties complémentaires...)*

Vérification du respect des statuts fédéraux par les structures  
*Montage du dossier d'évaluation annuelle pour les structures agréées*

Suivi de l'obligation de délivrance des licences  
*Traitement des clubs de moins de 20 licenciés avec rencontre de ces structures*

---

4 [www.ffvoile.org](http://www.ffvoile.org) : FFV\Les Ligues\Missions du Secrétaire général de ligue (annexe)

5 [www.ffvoile.org](http://www.ffvoile.org) : FFV\Les Ligues\Missions du Secrétaire général de ligue (annexe)

6 [www.ffvoile.org](http://www.ffvoile.org) : Espace du Secrétariat Général\Votre témoignage (relations Ligues/CDV)

# ROLE DE LA LIGUE REGIONALE

Conseils et informations au cours de visites ou de réunions avec les clubs

*Organisation de réunions d'informations avec les clubs*

*Organisation de rencontres avec les dirigeants de clubs*

*Informations générales*

*Informations sociale / assurance / licence / fiscalité / responsabilité / juridique.*

*Suivi des évolutions de la réglementation (scolaires, travail, etc. ...)*

*Suivi et contribution aux travaux (ex : convention collective des sports)*

## B.1.4 - Suivi des conventions

Vérification du respect des conventions existantes. Les CDV doivent être informés des conventions signées sur leur département

*Chaque fois que des conventions ont été établies, soit avec les clubs, soit avec les CDV, soit avec toutes autres personnes*

## B.1.5 - Centralisation des statistiques

Ce rôle peut être délégué aux CDV ou être réparti avec les CDV dans le cadre de la convention.

Réponses aux différentes demandes de la structure nationale ou des collectivités régionales

*Inciter les clubs à tenir à jour leur tableau de bord et remplir leur bilan annuel*

*Observatoire défini au niveau national (nombres clefs)*

Vérifier et valider les bilans d'activités des clubs

Fournir les éléments statistiques de leur activité (stage sportif, critérium, etc.)

Mise en place d'un tableau de bord de la ligue<sup>7</sup> et suivi des nombres clefs

*Activité des clubs par support et par type d'activité*

*Effectif des centres d'entraînement*

*Statistiques des stages sportifs*

*Participation aux compétitions régionales (effectif par club)*

*Résultats aux compétitions nationales et internationales*

*Rédaction d'un rapport annuel, comparaison avec les autres ligues ou CDV*

<sup>7</sup> Cf. "Activités et labels, Guide 2003" / Bilan d'activités - FFVoile, Département Développement

## ***ROLE DE LA LIGUE REGIONALE***

---

### **B.1.6 - Relations avec les pratiquants (facultatif en 2003)**

Information des pratiquants sur les actions mises en place et réponses aux différentes demandes des pratiquants

Réponses aux doléances des licenciés par rapport aux clubs et enquêtes

### **B.1.7 - Nouvelles affiliations et nouveaux agréments**

En collaboration avec les comités départementaux existants, prospection des structures, études et vérification des dossiers de demandes<sup>8</sup>, avis de la ligue, transmission des demandes

*Rencontre avec les dirigeants au moment de l'affiliation / agrément et 1 fois par an au minimum et pendant 3 ans*

*Vérification des statuts et dossier d'affiliation au moment de l'affiliation / Agrément*

Pour les ligues n'ayant que peu de nouvelles structures à affilier ou à agréer, une personne ressource, missionnée par la FFVoile pourrait venir aider la ligue à préparer le dossier de demande d'affiliation ou d'agrément.

### **B.1.8 - Gestion des titres fédéraux régionalisés<sup>9</sup> et carnets de bord "voile à l'école"**

Organisation à mettre en place pour gérer ces domaines

Obligatoire dans le cadre d'une convention avec la FFVoile

Gestion des passeports voile régionalisés

Gestion des licences temporaires

Gestion des carnets de bord "voile à l'école"

---

<sup>8</sup> [www.ffvoile.org](http://www.ffvoile.org) : Service clubs\Infos pratiques  
ou FFV\ Guide du Dirigeant tome 2 (chap.3, les clubs, Gestion administrative, Relation avec la FFV..., affiliation)

et FFV\Structures fédérales (Etablissements agréés)

<sup>9</sup> [www.ffvoile.org](http://www.ffvoile.org) : Développement\Mais aussi (le passeport voile régionalisé)

# ROLE DE LA LIGUE REGIONALE

## B.1.9 - Relations extérieures

Action concertée entre la ligue et les CDV

Relations administratives avec les collectivités et administrations territoriales

*Conseil Régional, Conseil Général, DRJS, CROS, Municipalité ...*

La ligue peut cependant apporter un soutien au CDV.

Gestion des demandes de subventions<sup>10</sup> de la ligue

*Rédiger et suivre les demandes de subventions : FNDS et autres subventions  
Donner les avis souhaités sur les demandes de subventions des CDV et des Clubs*

## B.2 - Dans le domaine sportif

### B.2.1 - Organisation et développement du sport<sup>11</sup>

Action concertée entre la ligue et les CDV

Organisation d'une politique sportive répondant aux exigences de la délégation ministérielle, en coordination avec les CDV, et adaptée aux spécificités régionales

*Relations avec les CDV pour définir la politique sportive et la coordination entre les actions ligue et département*

*Ecriture des règlements sportifs respectant le canevas national*

*Organisation de stages sportifs en s'appuyant au besoin sur les ligues voisines*

*Organisation de championnat régional et coordination des critères Départementaux*

Construction du calendrier régional

*Diffusion du calendrier régional*

Facilitation de l'accès des jeunes à la compétition

*Participation aux championnats de France Espoir sur au moins une filière*

---

<sup>10</sup> [www.ffvoile.org](http://www.ffvoile.org) : Services clubs\Infos pratiques et FFV\Guide du Dirigeant tome 2 (chap.3, les clubs, Les ressources de l'association, Subventions)

<sup>11</sup> [www.ffvoile.org](http://www.ffvoile.org) : FFV\Guide du Dirigeant tome 2 (chap.3, les clubs, Les activités du club) et « Le club de voile, structuration sportive » (FFVoile, Département Développement)

# ***ROLE DE LA LIGUE REGIONALE***

---

Recherche de moyens permettant la réalisation de la politique sportive

Contrôle de la qualité de l'arbitrage  
*Rôle de la CRA*

Suivi des actions sportives sur un tableau de bord  
*Mise en place d'un tableau de bord de la ligue et suivi des actions et résultats sportifs*

B.2.2 - Participation à la lutte contre le dopage<sup>12</sup>

B.2.3 - Organisation du suivi médical des jeunes coureurs<sup>13</sup>

B.2.4 - Gestion des labels sportifs

Action concertée entre la ligue et les CDV

Création d'une commission mixte (ligue / CDV ) chargée de la gestion des labels<sup>14</sup>

## **B.3 - Dans le domaine de la formation**

B.3.1 - Formations fédérales

Possibilité de s'appuyer sur les formations nationales pour former les formateurs ou les cadres.

Organisation des différentes formations fédérales<sup>15</sup>, moniteurs, entraîneurs, arbitres, avec la collaboration de la CRA

Habilitation des centres de formation

Habilitation des formateurs

*Organisation de la formation des formateurs (1 stage par an)*

*Organisation des recyclages*

---

<sup>12</sup> [www.ffvoile.org](http://www.ffvoile.org) : FFV\Textes fédéraux (Règlement Intérieur - Annexe 3 : Règlement contre le dopage)

<sup>13</sup> [www.ffvoile.org](http://www.ffvoile.org) : FFV\Textes fédéraux (Règlement de la commission médicale)

<sup>14</sup> [www.ffvoile.org](http://www.ffvoile.org) : FFV\Développement\Espace club

et "Activités et labels, Guide 2003" (FFVoile / Département Développement)

<sup>15</sup> [www.ffvoile.org](http://www.ffvoile.org) : FFV\Formation\Informations générales

# ROLE DE LA LIGUE REGIONALE

Mise à jour des listes de formateurs et centres de formation, moniteurs, entraîneurs, arbitres  
Établissement des calendriers de formation moniteurs, entraîneurs, arbitres

*Diffusion des renseignements et du calendrier*

Suivi de la qualité des formations fédérales sur la région, moniteurs, entraîneurs et arbitres

*Conception et diffusion du test d'entrée en formation commun et annuel*

*Contrôle des formations et des centres de formation*

*Organisation d'une réunion CREPEV (moniteurs et entraîneurs)*

*Délivrance des diplômes*

*Instruction des demandes d'équivalence*

*Rédaction du bilan annuel de la formation (FFVoile, interne)*

*Participation au colloque annuel formation*

Conservation du fichier concernant la formation des moniteurs fédéraux (quels formateurs et quels centres) et envoi de la liste des moniteurs formés à la DRJS et à la FFVoile

*Suivi des listes d'entraîneurs et de formateurs d'entraîneurs*

## B.3.2 - Formation des dirigeants<sup>16</sup>

Information des dirigeants sur les formations possibles

*Définir les thèmes à traiter dans l'année*

*Contacteur les intervenants éventuels*

*Préparer les contenus d'intervention*

*Gestion des réunions (convocation, inscription, intendance)*

*Thèmes pouvant être envisagés*

*Organisation et gestion du club / relation bénévoles - professionnels*

*Convention collective*

*Emploi*

Enquête des besoins dans les clubs du département

Transmission des besoins en formation des dirigeants

<sup>16</sup> [www.ffvoile.org](http://www.ffvoile.org) : FFV\Formation\Informations générales

# ROLE DE LA LIGUE REGIONALE

---

## B.3.3 - Formation professionnelle et Brevets d'Etat<sup>17</sup> (facultatif en 2003)

Implication de la ligue dans les formations professionnelles

*Brevet d'Etat : négocier une modification du programme initial des BEES (étalement)*

Formation continue des salariés des clubs, CDV, ligues

*Concertation avec les clubs pour déterminer les effectifs, les formations et les dates*

*Contact et négociation avec les organismes de formation pour préparer les interventions*

*Organisation pratique des stages programmés (inscription, intendance)*

*Rédaction du bilan annuel pédagogique et financier*

## B.4 - Activités enseignement

Action concertée entre la ligue et les CDV

Coordination du développement des autres formes de pratique en se basant sur les référentiels enseignement

*Réunion de concertation et d'échange entre les clubs*

Contrôle de la qualité de l'enseignement de la voile, accueil, matériel, encadrement, infrastructures, produits

*Stages voile vacances*

*Cours particuliers*

*Préparation à une pratique sportive ou de loisir*

*Ecole de croisière*

*Voile à l'école*

*Activités jeunes enfants*

Mise en place d'une commission chargée du suivi et attribution des labels

*Etablissement de la liste des visiteurs*

*Mise au point d'une grille de visite*

*Organisation des visites (calendrier et courrier clubs)*

*Rédaction du compte rendu des visites, et courriers clubs*

---

<sup>17</sup> [www.ffvoile.org](http://www.ffvoile.org) : FFV\Formation\Informations générales

# ROLE DE LA LIGUE REGIONALE

Avis ligue sur label EFV

*Enregistrement des avis sur Internet*

*Suivi de la labellisation (ligue) : précisions et justifications pour FFVoile*

*Organisation d'une réunion d'information et remise des packs EFV*

*Mutualisation des expériences*

## **B.5 - Activités vie de club**

Action concertée entre la ligue et les CDV

Développement de toutes les formes de voile non compétitives dans les clubs

*Espace club : définition objectifs, et élaboration du plan d'action*

*Organisation de journées "portes ouvertes "*

*Suivi des travaux de la FFVoile sur le titre plaisance*

Mise en place d'une commission chargée du développement de ces actions, du suivi et attribution des labels

*Suivi de la labellisation mise en place par la FFVoile*

Rédaction d'un plan de développement régional des points plages

Mutualisation des expériences

## **B.6 - Communication**

Communication interne

Rédaction et diffusion d'un journal régional<sup>18</sup>

*Bilan actions*

*Etablissement du plan d'action*

*Rédaction des fiches actions et informations clubs*

Communication externe (résultats, press-book)

*Réalisation plaquette présentation de la ligue et de ses actions*

*Organisation stand salons*

*Organisation de la communication autour des actions*

*Création et alimentation d'un site Web*

*Relation avec la presse, les médias, et diffusion des documents*

<sup>18</sup> [www.ffvoile.org](http://www.ffvoile.org) : FFV\Guide du Dirigeant tome 2 (chap.3, les clubs, La communication des clubs)

# ***ROLE DE LA LIGUE REGIONALE***

---

## **B.7 - Discipline**

Mise en place de la commission régionale de discipline et traitement des dossiers éventuels en conformité avec le règlement disciplinaire fédéral

## **C - Moyens dont peut disposer la ligue pour mener ses actions**

### **C.1 - Financiers**

Fédéraux : cotisations des clubs, retours sur les licences

DRJS : subventions FNDS, subventions sur dossiers spécifiques, vacations

Conseil Régional : subventions de fonctionnement, demande sur dossier spécifique, plan régional

Sponsors ou mécènes sur dossier de partenariat

### **C.2 - Humains**

Bénévoles, élus ou non

Membres du Comité Directeur

*Responsables des différentes commissions du Comité Directeur*

*Représentants régionaux des séries*

Personnel administratif salarié de la ligue

Cadres fédéraux, salariés de la ligue

Cadres techniques fonctionnaires, placés auprès de la fédération par le Ministère des Sports

### **C3 - Informations**

Tous les documents disponibles à la fédération, que ce soit sur le site Internet

<http://www.ffvoile.org> et l'espace du secrétariat général

<http://www.ffvoile.net/espace-sg> ou sur documents papiers

Toutes les relations que la ligue peut entretenir avec ses clubs (visites, réunions, etc. ...) et avec les collectivités régionales

## Préambule

Le comité départemental de voile a une double vocation. Tout d'abord, il est un organe déconcentré de la FFVoile et, à ce titre, a le rôle d'une "préfecture de département". Il doit faire respecter et appliquer la loi que sont les statuts, règlements intérieurs et textes régissant le sport et en particulier la voile.

Ce pouvoir est issu de la loi sur le sport, du 16 juillet 1984 modifiée, précisant en son article 16 § V que les fédérations agréées peuvent confier à leurs organes nationaux, régionaux (ligue) ou départementaux (CDV) une partie de leurs attributions dans des conditions conformes aux statuts types (définis par décret en conseil d'Etat).

Le règlement intérieur de la FFVoile (chapitre "les organes déconcentrés") précise la délimitation de cette représentation nationale.

D'autre part, il est une structure décentralisée dans la mesure où ses dirigeants sont des élus issus du terrain au travers des clubs. Ces élus remplissent une mission politique au sens noble du terme. L'élaboration d'une politique départementale, qui ne peut être discordante avec le niveau régional ou national, lui incombe. A ce titre son rôle s'apparente à celui d'un Conseil Général, avec une liberté limitée à des choix à l'intérieur des directives nationales.

N'étant pas sous la hiérarchie de la ligue, le comité départemental doit travailler en bon complément de la ligue au bénéfice des clubs, des licenciés et de la fédération.

# ***ROLE DU COMITE DEPARTEMENTAL***

---

## **A - La référence aux statuts du comité départemental**

(Extraits des statuts types des CDV définissant le rôle d'un CDV)

Le comité départemental, organe déconcentré de la Fédération Française de Voile, est une association déclarée, placée sous la tutelle de la FFVoile, mais jouissant d'une autonomie administrative et financière, il représente la FFVoile au niveau départemental.

Il est l'interlocuteur privilégié des organes et autorités politiques, administratifs et autres du département.

Dans le cadre de ses activités départementales, la ligue régionale de son ressort territorial peut lui déléguer certaines de ses attributions.

Il dispose d'une délégation de pouvoir de la FFVoile pour exercer sa mission en tant qu'organe déconcentré, qui peut lui être retirée par le Comité de Direction de la FFVoile en cas de non respect d'une décision de l'Assemblée Générale fédérale, du Comité de Direction fédéral ou du Bureau de la FFVoile.

Le comité départemental a pour objet, en accord avec la FFVoile, de promouvoir et de coordonner la pratique de la voile dans son département, ainsi que toutes les activités qui s'y rattachent.

Le comité départemental s'interdit toute discussion ou manifestation contraire à son objet, et il ne peut prendre de décisions contraires aux statuts, règlement intérieur et règlements de la fédération.

Il exerce les pouvoirs qui lui sont délégués par la fédération en concertation avec la ligue, veille au respect des lois et règlements en vigueur, ainsi qu'à celui de la réglementation et des décisions fédérales, en contrôle leurs applications et contribue à la mise en œuvre de la politique de la fédération.

En outre, il est chargé d'assurer les meilleures relations entre la FFVoile et les membres affiliés et/ou les établissements agréés du département.

Il prend toutes dispositions utiles, sur son territoire, à la mise en œuvre des conventions établies par l'ensemble de la fédération.

Il veille à l'établissement du calendrier fédéral des compétitions conformément aux dispositions du règlement intérieur et règlement technique de la FFVoile.

Il veille également à la bonne organisation de l'enseignement de la voile, à la promotion des activités touristiques et de loisir pour les groupements affiliés et les établissements agréés, au respect des labels définis par la fédération ainsi qu'à l'organisation de la formation, à la délivrance des qualifications et diplômes fédéraux pour lesquels il a reçu délégation de la fédération.

D'une manière générale, il veille au bon déroulement de l'ensemble des activités qui se déroulent sous l'égide de la fédération.

# ROLE DU COMITE DEPARTEMENTAL

Comme prévu à l'article 2 du décret n° 92-381 du 1er avril 1992, il est tenu de prêter son concours à la mise en œuvre des enquêtes et contrôles, perquisitions et saisies organisés en application de l'article 4 de la loi 89-432 du 28 juin 1989 relative à la répression du dopage, que ces mesures aient été entreprises sur instruction du Ministre chargé des Sports ou à la demande de la fédération.

Il tient à disposition de la ligue toute information et document relatifs aux activités, aux groupements affiliés et aux établissements agréés ainsi qu'aux licenciés relevant de son département.

## B - Missions du comité départemental

Extrapolation à partir des statuts, des obligations légales d'une association et de ce qui peut améliorer le fonctionnement des organismes fédéraux

### B.1 - Dans le domaine administratif

*Contact permanent avec la FFVoile  
Réponse aux divers courriers fédéraux*

#### B.1.1 Gestion de l'association comité départemental

Maintien à jour et respect des statuts, règlements intérieurs<sup>1</sup>, etc. ... du CDV, avec l'aide de la fédération et de la ligue

*Transmission des statuts, liste des élus, à la préfecture, et transmission des statuts, liste des élus et règlement intérieur, à la ligue et à la FFVoile*

Organisation et tenue des assemblées générales<sup>2</sup>,  
Etablissement d'un budget prévisionnel et bilans annuels<sup>3</sup>

*Transmission du bilan financier et du PV de l'AG à la FFVoile*

*Gestion tableau de bord*

*Mise à jour des adresses*

*Mise à jour des membres du Bureau et CD*

1 [www.ffvoile.org](http://www.ffvoile.org) : FFV \Les Ligues\Textes statutaires

2 [www.ffvoile.org](http://www.ffvoile.org) : FFV\Les Ligues\Missions du Secrétaire général de Ligue (annexe)

3 [www.ffvoile.org](http://www.ffvoile.org) : FFV\Le Guide du Dirigeant tome 2 (Chap.3, Les clubs, Gestion comptable et financière)

# ***ROLE DU COMITE DEPARTEMENTAL***

---

Organisation du fonctionnement du Comité Directeur<sup>4</sup>  
*Envoi des relevés de décisions à la FFVoile*

Organisation du fonctionnement du Bureau<sup>5</sup>

Tenue d'un cahier de décisions

## **B 1.2 - Relations avec la ligue**

N'étant pas sous la hiérarchie de la ligue, le comité départemental doit travailler en bon complément de la ligue au bénéfice des clubs, des licenciés et de la fédération.

Répartition des rôles entre ligue et CDV :

Il est nécessaire, qu'en fonction des situations locales, la répartition des rôles entre ligue et CDV soit définie par convention annuelle<sup>6</sup> renouvelable tacitement sur le mandat.

## **B.1.3 - Suivi des affiliés et des agréés (non obligatoire au niveau du CDV)**

Ce rôle doit être pris en charge par la ligue ou par le CDV ou réparti entre ligue et CDV dans le cadre de la convention.

*Relations avec les clubs*

*Transmissions des directives FFVoile (ex : sur l'obligation de licencier tous les membres, des informations obligatoires sur les garanties complémentaires ...)*

Vérification du respect des statuts fédéraux par les structures

*Montage du dossier d'évaluation annuelle pour les structures agréées*

Suivi de l'obligation de la délivrance des licences

*Traitement des clubs de moins de 20 licenciés avec rencontre de ces Structures*

Conseils et informations au cours de visites ou de réunions avec les clubs

*Organisation de réunions d'informations avec les clubs*

---

4 [www.ffvoile.org](http://www.ffvoile.org) : FFV\Les Ligues\Missions du Secrétaire général de ligue (annexe)

5 [www.ffvoile.org](http://www.ffvoile.org) : FFV\Les Ligues\Missions du Secrétaire général de ligue (annexe)

6 [www.ffvoile.org](http://www.ffvoile.org) : Espace du Secrétariat Général\Votre témoignage (relations Ligues/CDV)

# ROLE DU COMITE DEPARTEMENTAL

Organisation de rencontres avec les dirigeants de clubs

*Informations générales*

*Informations sociale / assurance / licence / fiscalité /  
responsabilité / juridique...*

*Suivi des évolutions réglementaires (scolaires, travail, etc...)*

*Suivi et contribution aux travaux (ex : convention collective du sport)*

## B.1.4 - Suivi des conventions

Si des conventions existent entre le CDV et d'autres partenaires

Vérification du respect des conventions existantes. La ligue doit être informée des conventions signées sur son territoire

*Chaque fois que des conventions ont été établies, soit avec les clubs,  
soit avec la ligue, soit avec toutes autres personnes*

## B.1.5 - Centralisation des statistiques

Ce rôle doit être réparti avec la ligue dans le cadre de la convention.

Réponses aux différentes demandes de la structure nationale ou des collectivités départementales

*Inciter les clubs à tenir à jour leur tableau de bord et remplir leur bilan  
annuel*

*Observatoire économique n'existant pas au niveau national (chiffres clefs)*

Vérifier et valider les bilans des clubs

Fournir les éléments statistiques de leur activité (stage sportif, critérium, etc.)

Mise en place d'un tableau de bord<sup>7</sup> du CDV et suivi des nombres clefs

*Activité des clubs par support et par type d'activité*

*Effectif des centres d'entraînement*

*Statistiques des stages sportifs*

*Participation aux compétitions départementales (effectif par club)*

*Résultats aux compétitions nationales et internationales*

*Rédaction d'un rapport annuel, comparaison avec les autres ligues ou CDV*

<sup>7</sup> Cf. "Activités et labels, Guide 2003" / Bilan d'activités - FFVoile, Département Développement

# ***ROLE DU COMITE DEPARTEMENTAL***

---

## **B.1.6 - Relations avec les pratiquants (non obligatoire au niveau du CDV)**

Informations des pratiquants sur les actions mises en place et réponses aux différentes demandes des pratiquants

Réponses aux doléances des licenciés par rapport aux clubs et enquêtes

## **B.1.7 - Nouvelles affiliations et nouveaux agréments**

Prospection des structures et, en collaboration avec la ligue qui a la responsabilité des dossiers de demandes<sup>8</sup>, avis du comité départemental, transmission des demandes

*Rencontre avec les dirigeants au moment de l'affiliation / agrément et 1 fois par an au minimum et pendant 3 ans en coopération avec la ligue*

## **B.1.8 - Gestion des titres fédéraux régionalisés<sup>9</sup> et carnets de bord "voile à l'école" (non obligatoire au niveau du CDV)**

Ce rôle peut être réparti avec la ligue dans le cadre de la convention.

*Gestion des passeports voile régionalisés  
Gestion des carnets de bord "voile à l'école"  
Gestion des licences temporaires*

*Le CDV peut collaborer avec la ligue sur certains dossiers, ou aider les clubs*

## **B.1.9 - Relations extérieures**

Action concertée entre la ligue et les CDV

Relations administratives avec les collectivités et administrations départementales

*Conseil Général, DDJS, CDOS, Municipalité ....*

*La ligue peut cependant apporter un soutien au CDV*

---

<sup>8</sup> [www.ffvoile.org](http://www.ffvoile.org) : Service clubs\Infos pratiques  
ou FFV\ Guide du Dirigeant tome 2 (chap.3, les clubs, Gestion administrative, Relation avec la FFV..., affiliation)  
et FFV\Structures fédérales (Etablissements agréés)

<sup>9</sup> [www.ffvoile.org](http://www.ffvoile.org) : Développement\Mais aussi (le passeport voile régionalisé)

# ROLE DU COMITE DEPARTEMENTAL

Gestion des demandes de subvention<sup>10</sup> du CDV

*Rédiger et suivre les demandes de subvention : FNDS et autres subventions*

*Donner les avis souhaités sur les demandes de subvention des clubs*

## B.2 - Dans le domaine sportif

### B.2.1 - Organisation et développement du sport<sup>11</sup>

Action concertée entre le CDV et la ligue

Organisation d'une politique sportive répondant aux exigences de la délégation ministérielle, en coordination avec la ligue, et adaptée aux spécificités départementales

*Relations avec la ligue pour définir la politique sportive et la coordination entre les actions ligue et département*

*Organisation de stages sportifs en s'appuyant au besoin sur les CDV voisins (Ces actions peuvent se faire dans le cadre inter - départemental)*

*Organisation de critères départementaux*

Si le CDV ne dispose pas de moyens, une prise en charge de cette tâche par la ligue est nécessaire.

Construction du calendrier départemental

Facilitation de l'accès des jeunes à la compétition

Facilitation du passage des jeunes au niveau régional

*Participation au championnat de ligue*

Recherche de moyens permettant la réalisation de la politique sportive

Suivi des actions sportives sur un tableau de bord

### B.2.2 - Participation à la lutte contre le dopage<sup>12</sup>

---

<sup>10</sup> [www.ffvoile.org](http://www.ffvoile.org) : Services clubs\Infos pratiques et FFV\Guide du Dirigeant tome 2 (chap.3, les clubs, Les ressources de l'association, Subventions)

<sup>11</sup> [www.ffvoile.org](http://www.ffvoile.org) : FFV\Guide du Dirigeant tome 2 (chap.3, les clubs, Les activités du club) et « Le club de voile, structuration sportive » (FFVoile, Département Développement)

<sup>12</sup> [www.ffvoile.org](http://www.ffvoile.org) : FFV\Textes fédéraux (Règlement Intérieur - Annexe 3 : Règlement contre le dopage)

# ***ROLE DU COMITE DEPARTEMENTAL***

---

B.2.3 - Incitation au suivi médical des jeunes coureurs<sup>13</sup>

B.2.4 - Gestion des labels sportifs<sup>14</sup>

Action concertée entre la ligue et les CDV

Participation à la commission mixte (ligue / CDV ) chargée de la gestion des labels

## **B.3 - Dans le domaine de la formation**

B.3.1 - Formations fédérales<sup>15</sup>

Action concertée entre le CDV et la ligue

Recherche de moyens pour les formations fédérales : moniteurs, entraîneurs, arbitres, mises en place par le CRF sur le département

*Demandes de subventions formations, dans le cadre du FNDS et du Conseil Général*

Le CDV peut participer comme centre de formation habilité par la ligue, en accord avec les clubs (regroupement des moyens des clubs au niveau du CDV

B.3.2 - Formation des dirigeants<sup>16</sup>

Information des dirigeants sur les formations possibles

Enquête des besoins dans les clubs du département

Transmission des besoins en formation des dirigeants

---

<sup>13</sup> [www.ffvoile.org](http://www.ffvoile.org) : FFV\Textes fédéraux (Règlement de la commission médicale)

<sup>14</sup> [www.ffvoile.org](http://www.ffvoile.org) : FFV\Développement\Espace club  
et "Activités et labels, Guide 2003" (FFVoile / Département Développement)

<sup>15</sup> [www.ffvoile.org](http://www.ffvoile.org) : FFV\Formation\Informations générales

<sup>16</sup> [www.ffvoile.org](http://www.ffvoile.org) : FFV\Formation\Informations générales

# ***ROLE DU COMITE DEPARTEMENTAL***

---

## **B.4 - Activités enseignement**

Action concertée entre le CDV et la ligue

Coordination du développement des autres formes de pratique en se basant sur les référentiels enseignement

*Réunion de concertation et d'échange entre les clubs*

Contrôle de la qualité de l'enseignement de la voile, accueil, matériel, encadrement, infrastructures, produits

Stages voile vacances

Cours particuliers

Préparation à une pratique sportive ou de loisir

Ecole de croisière

Voile à l'école

Activités jeunes enfants

Participation à la commission chargée du suivi et attribution des labels

*Etablissement de la liste des visiteurs*

*Mise au point d'une grille de visite*

*Organisation des visites (calendrier et courrier clubs)*

*Rédaction du compte rendu des visites, et courrier clubs*

Avis CDV sur label EFV

*Enregistrement des avis sur Internet*

## **B.5 - Activités vie de club**

Action concertée entre le CDV et la ligue

Développement de toutes les formes de voile non compétitives dans les clubs

*Participation à la commission chargée du développement de ces actions, du suivi et attribution des labels*

# ***ROLE DU COMITE DEPARTEMENTAL***

---

## **B.6 – Communication (non obligatoire au niveau du CDV)**

### Communication interne

*Rédaction et diffusion d'un journal départemental<sup>17</sup>*

*Bilan actions*

*Etablissement du plan d'action*

*Rédaction des fiches actions et informations clubs*

### Communication externe

*Réalisation plaquette présentation du CDV et de ses actions*

*Organisation stand salons*

*Organisation de la communication autour des actions*

*Création et alimentation d'un site Web*

*Relation avec la presse, les médias, et diffusion des documents*

## **C – Moyens dont peut disposer le comité départemental pour mener ses actions**

### **C.1 – Financiers**

Fédéraux : cotisations des clubs, retours éventuels des ligues sur les licences

DDJS : subventions FNDS, subventions sur dossiers spécifiques, vacations

Conseil Général : subventions de fonctionnement, demande sur dossier spécifique, plan départemental

Sponsors ou mécènes sur dossier de partenariat

### **C.2 – Humains**

Bénévoles, élus ou non

Membres du Comité Directeur

---

<sup>17</sup> [www.ffvoile.org](http://www.ffvoile.org) : FFV\Guide du Dirigeant tome 2 (chap.3, les clubs, La communication des clubs)

# ***ROLE DU COMITE DEPARTEMENTAL***

---

Responsables des différentes commissions du Comité Directeur

Personnel administratif salarié par le CDV

Cadres fédéraux, salariés du comité départemental

**Rôle du comité  
départemental**

## **C.3 - Informations**

Tous les documents disponibles à la fédération, que ce soit sur le site Internet <http://www.ffvoile.org> et l'espace du secrétariat général <http://www.ffvoile.net/espace-sg> ou sur documents papier

Toutes les relations que le comité départemental peut entretenir avec ses clubs (visites, réunions, etc. ...) et avec les collectivités départementales

# ***ROLE DES DIRIGEANTS DE LIGUE***

---

## **Rôle du Président**

Le Président est le responsable légal de l'association ligue. A ce titre il a la responsabilité civile de l'association et il est l'employeur des salariés de l'association.

Il reçoit délégation de la fédération pour représenter le Président de la FFVoile au niveau régional.

Il a donc deux grands rôles :

- un rôle de président d'association, élu par les représentant des clubs situés sur le territoire de la ligue,
- un rôle de représentant de la fédération, et à ce titre il est chargé des intérêts de la FFVoile au niveau régional.

A l'intérieur de sa ligue, le Président doit animer et dynamiser les autres dirigeants de la ligue.

Il est systématiquement invité à chaque réunion de commission ou département, mais il peut déléguer sa représentation à un membre du Bureau.

A l'extérieur, il est le représentant de la FFVoile et doit donc avoir des contacts avec toutes les collectivités régionales et représentants régionaux de l'Etat.

# ROLE DES DIRIGEANTS DE LIGUE

## Rôle du Secrétaire Général

Le Secrétaire Général est le garant de la bonne gestion statutaire de l'association, il assure toutes les relations avec le siège fédéral dans le domaine administratif et il organise la diffusion des courriers et informations dans la ligue.

Par conséquent :

- Contrôle permanent de la bonne gestion statutaire de l'association.
- Gestion du personnel salarié de la ligue en collaboration avec le Trésorier.
- Préparation administrative des comités directeurs en collaboration avec tous les membres du Bureau.  
*ordres du jour,*  
*routages et/ou distribution des documents nécessaires à leur bonne tenue,*  
*etc. ...*
- Préparation administrative des assemblées générales (idem comités directeurs).
- Prise des comptes rendus officiels des assemblées générales et comités directeurs, tenue des livres officiels, diffusion statutaire de ces comptes rendus.
- Suivi de l'application des décisions prises par le Bureau et par le Comité de Direction.
- Gestion (actualisation et/ou élaboration) et contrôle de l'application de tous les textes en vigueur ayant trait à la vie statutaire de la ligue.
- Gestion de l'affiliation des clubs.  
*nouvelles demandes,*  
*surveillance du respect des règles fédérales par les clubs affiliés,*  
*les associations de classes,*  
*assistance à la vie statutaire des clubs,*  
*etc. ...*
- Suivi de la vie statutaire des clubs, contrôle du respect des règles fédérales par les clubs, et relations avec les clubs par des visites périodiques.
- Assistance et activation du relais des comités départementaux.
- Edition et diffusion du calendrier des manifestations nautiques régionales.
- Gestion de la commission régionale de discipline.
- Relations régulières avec le Secrétaire Général de la FFVoile et les services administratifs de la FFVoile.
- Participation à l'élaboration du budget prévisionnel de l'administration générale de la ligue en collaboration avec le Trésorier.
- Comptable du budget de l'administration générale devant le Bureau.
- etc. ...

# ROLE DES DIRIGEANTS DE LIGUE

---

## Rôle du Trésorier

Le Trésorier est le garant de la bonne gestion de la trésorerie de la ligue. il est donc gestionnaire avant d'être comptable. Conformément aux responsabilités comptables distribuées ci-dessous, il ne doit théoriquement en aucun cas "ordonnancer" les dépenses. Pour cela, la trésorerie doit être organisée de telle manière que chaque "ordonnateur" puisse avoir une lecture aussi claire que possible de sa comptabilité.

Par conséquent :

- Gestion du système de demandes d'engagement de dépenses, non pas en demande d'autorisation (sauf si la ligne prévisionnelle du demandeur est déjà en dépassement - voir plus loin demande éventuelle de dépassement), mais en prévision de paiement. On voit là que la date à laquelle le paiement devra être fait est primordiale.
- Gestion des salaires et des charges inhérentes, en collaboration avec le secrétariat général.
- Relation avec le Comptable de la ligue, afin de pouvoir présenter un état régulier aux membres du Bureau.
- Gestion du parc de matériel de la ligue.  
*entretien,*  
*amortissement,*  
*conventions de mises à disposition, etc. ...*
- Suivi du tableau de bord des titres fédéraux (licences), en collaboration avec le Secrétaire Général.
- Suivi du tableau de bord de l'emploi du temps des C.T.S., en collaboration avec les départements et commissions.
- Construction du budget prévisionnel, en collaboration avec les départements, commissions et le Secrétariat Général.

En cas d'absence, son suppléant devant le Bureau et le Comité Directeur est le Trésorier adjoint.

# ROLE DES DIRIGEANTS DE LIGUE

## Dispositions communes, niveau d'indépendance de chaque responsable de département ou commission

Chaque responsable de département ou commission compose son groupe de travail. La composition de chaque département ou commission est soumise à l'approbation du Comité Directeur après aval du Bureau.

Chacun organise les réunions nécessaires au bon fonctionnement de son département ou commission. Le Président est systématiquement invité à chaque réunion. Il peut déléguer sa représentation à un membre du Bureau.

Chacun établit son propre budget prévisionnel, en fonction de la politique qu'il élabore en commission, et qu'il soumet au Bureau.

Sur ces propositions, le Bureau décide du budget global et de la politique globale qu'il soumettra au Comité Directeur et à l'Assemblée Générale.

Une fois adopté, chacun est responsable du fonctionnement de sa partie, en charge d'atteindre les objectifs décidés, et pleinement responsable devant le Bureau de la tenue de son budget prévisionnel global. C'est à dire que si une ligne budgétaire interne est en dépassement, c'est l'affaire du responsable de faire en sorte que son global ne le soit pas. Si cela ne traduit pas un changement significatif d'objectifs, il est de sa compétence de faire un éventuel rééquilibrage interne post-prévisionnel s'il l'estime nécessaire pour atteindre les objectifs déclarés. Il doit cependant au plus vite en aviser le Trésorier, et le Bureau à la première occasion.

Dans un cas de force majeure, si un global prévisionnel doit être dépassé, il doit faire l'objet d'une demande en réunion de Bureau, son octroi étant lié à une concertation entre les divers responsables et donc à l'aval du Bureau.

Par contre, toute action pouvant entraîner des changements notoires de politique, ainsi que l'engagement juridique de la ligue, devra faire l'objet d'une proposition / mise en forme devant le Bureau pour aval, avant d'être présentée, si celui-ci l'estime nécessaire ou tout simplement par obligation statutaire, devant le Comité Directeur pour adoption. La mise en forme de ces propositions devra se faire en collaboration avec le secrétariat général.

Enfin, nous pourrions appeler cela un code de bonne conduite entre responsables, après qu'un point quelconque ait été adopté en Bureau, une certaine obligation de réserve, de cohésion et de solidarité doit être observée par chaque responsable.

## ***ROLE DES DIRIGEANTS DE LIGUE***

### **Rôle du responsable de la commission sportive régionale voile légère**

Le responsable de la commission sportive voile légère peut être nommé Vice-Président. Il dynamise et coordonne toute l'organisation des activités sportives de la ligue dans son secteur.

S'il existe un centre de haut niveau dans la ligue, il fait partie de son équipe dirigeante.

Par conséquent :

- Etablissement des politiques sportives à suivre, en concertation avec les séries, les clubs, les CDV.
- Suivi de la mise en place de ces politiques.
- Elaboration du budget prévisionnel du secteur Voile Olympique et Sportive (V.O.S).
- Gestion courante du secteur V.O.S.
  - équipes de ligue,*
  - organisation des stages sportifs de ligue et suivi de régates des équipes,*
  - gestion du corps d'entraîneurs de ligue V.O.S.,*
  - etc ...*
- Elaboration du calendrier des épreuves V.O.S., en concertation avec les clubs, les séries, et la commission d'arbitrage.
- Gestion des championnats de ligue des séries V.O.S., en concertation avec la commission d'arbitrage.
- Gestion des labels sportifs.
- Gestion de l'emploi du temps des C.T.S. en concertation avec les responsables développement, habitable et formation.
- Comptable du budget V.O.S. devant le responsable du département compétition et le Bureau de la ligue.
- Relations régulières avec son homologue à la FFVoile.

# ROLE DES DIRIGEANTS DE LIGUE

## Rôle du responsable de la commission sportive régionale habitable

Le responsable de la commission sportive habitable peut être nommé Vice-Président. Il dynamise et coordonne toute l'organisation des activités sportives de la ligue dans son secteur. S'il existe un centre de haut niveau dans la ligue, il fait partie de son équipe dirigeante.

Par conséquent :

- Etablissement des politiques sportives à suivre en concertation avec les flottes et les "bassins" d'activité.
- Suivi de la mise en place de ces politiques.
- Elaboration du budget prévisionnel du secteur habitable.
- Gestion courante du secteur habitable.
  - sélection des équipes de ligue sur les diverses épreuves spécifiques,*
  - organisation des stages sportifs de ligue préparatoires à ces épreuves,*
  - gestion du corps d'entraîneurs de ligue habitable,*
  - etc ...*
- Elaboration du calendrier des épreuves habitables, en concertation avec les "bassins" d'activité et la commission d'arbitrage.
- Gestion des championnats de ligue des flottes habitables, en concertation avec la commission d'arbitrage.
- Gestion de l'emploi du temps des C.T.S en concertation avec les responsables développement, VOS et formation.
- Gestion des labels sportifs.
- Relations régulières avec son homologue à la FFVoile.
- Comptable du budget habitable devant le responsable du département compétition et le Bureau de la ligue.

# ***ROLE DES DIRIGEANTS DE LIGUE***

---

## **Rôle du responsable régional du département développement**

Le responsable du département développement est chargé de la mise en place d'une politique régionale de développement :

- de la qualité des activités se déroulant dans les clubs affiliés,
- de la recherche d'activités nouvelles devant permettre de fidéliser et augmenter le nombre d'adhérents licenciés dans les clubs.

Par conséquent :

- Gestion courante du département développement.
- Elaboration des projets du département développement et de son budget prévisionnel, en concertation avec les CDV.
- Activation de relais dans les CDV.
- Actions de relations entre la FFVoile et les clubs et organisation des visites dans les clubs par la gestion des labels Enseignement et Loisir - plaisance.
- Relations régulières avec son homologue à la FFVoile.
- Elaboration du calendrier des manifestations promotionnelles en collaboration avec les autres départements et commissions.
- Gestion de l'emploi du temps des C.T.S en concertation avec les responsables V.O.S., habitable et formation.
- Comptable du budget développement devant le Bureau de la ligue.

# ROLE DES DIRIGEANTS DE LIGUE

## Rôle du responsable de la commission régionale d'arbitrage

Le responsable de la C.R.A. est le garant de la qualité de l'arbitrage sur les manifestations de la ligue et de l'application des nouvelles règles à chaque évolution.

Par conséquent :

- Gestion courante de la C.R.A.  
*gestion du corps arbitral régional comprenant comités de course - juges - jaugeurs nominations, recyclages, etc. ...*
- Gestion (actualisation et/ou élaboration) de tous les textes en vigueur ayant traités aux épreuves sportives  
*avis de course,  
instructions de course,  
règlement des championnats régionaux,  
de "bassins",  
convention d'arbitrage,  
etc. ...*
- Elaboration des calendriers sportifs en collaboration avec les responsables des commissions sportives et nominations des arbitres sur les épreuves régionales et départementales.
- Relations régulières avec son homologue à la FFVoile.
- Définition des objectifs et élaboration du budget prévisionnel de la commission régionale d'arbitrage.
- Comptable du budget de la C.R.A devant le Bureau de la ligue.

## Rôle du responsable de la commission régionale de discipline

A réception d'une demande d'action, le responsable de la commission régionale de discipline, transmet cette demande en urgence à la commission nationale de discipline qui statuera sur le bien fondé de la demande et sur le niveau national ou régional du traitement de la demande.

# ROLE DES DIRIGEANTS DE LIGUE

## Rôle du responsable de la commission régionale de formation

Le responsable de la commission régionale de formation est le garant de la qualité de la formation sur la ligue. Il présente les diplômes fédéraux à la signature du Président de ligue. Il a donc le devoir de contrôler toutes les formations fédérales se déroulant sur la ligue. Son rôle est donc :

- La gestion des listes de formateurs et centres de formation habilités. Renouvellement annuel de ces habilitations (sous couvert du Président de ligue).
- La gestion générale de la formation aux titres nécessaires pour exercer une quelconque fonction auprès des pratiquants, fonction à titre bénévole ou rémunérée (sous couvert du Président de ligue).

*moniteurs fédéraux, brevets d'Etat, entraîneurs, etc. ...*

- Mise en place et gestion des cycles de formation des arbitres, en concertation avec la C.R.A. et le département compétition.
- Programmation et organisation des divers stages de formation en fonction des calendriers des autres secteurs et départements avec leur collaboration.
- Elaboration du budget prévisionnel de la C.R.F.
- Relations régulières avec son homologue à la FFVoile.
- Comptable du budget de la C.R.F. devant le Bureau de la ligue.

## Rôle de l'équipe technique régionale

L'équipe technique régionale se compose de :

- Les cadres techniques sportifs : fonctionnaires Jeunesse et Sports placés auprès de la fédération. Une lettre de mission signée par le DRJS et visée par le Président de ligue et le DTN définit leurs missions régionales et nationales.
- Les intervenants ponctuels rémunérés par des vacations du Ministère des Sports dans le cadre d'actions spécifiques.
- Les cadres techniques salariés de la ligue dont le travail est défini par leur employeur.
- Les cadres techniques salariés des CDV dont le travail est défini par leur employeur.
- Les entraîneurs détachés des clubs pour des actions de ligues dans un cadre fixé par la ligue.

Tous les membres la composant doivent avoir une qualification reconnue par l'Etat ou la Fédération attestant de leur compétence dans leur domaine d'intervention.

Le rôle de l'équipe technique régionale est de mettre en œuvre la politique de développement sportive . L'E.T.R. travaille en relation étroite avec les commissions techniques ou sportives.

# LES BENEVOLES

Qu'est-ce qu'un  
bénévole ?

## Qu'est ce qu'un bénévole ?

Le bénévole est la personne qui participe volontairement à l'administration ou à l'activité d'une association sans recevoir en contrepartie de rémunération sous quelque forme que ce soit (à l'exception du remboursement des frais réellement exposés dans l'intérêt de cette association).

Un bénévole bénéficie d'un régime de protection sociale du fait d'une activité professionnelle ou d'une situation particulière (étudiant, chômeur, retraité...). Si ce n'est pas le cas, il peut bénéficier des prestations du régime général de la sécurité sociale (Couverture Maladie Universelle, CMU)<sup>1</sup>.

En cas d'accident survenu au cours de son activité associative, la personne bénévole ne peut prétendre à aucune prise en charge par les organismes sociaux au titre des accidents du travail, sauf si elle a souscrit volontairement à la caisse des accidents du travail.

La personne bénévole victime d'un accident au cours de son activité associative peut engager la responsabilité civile de l'association si l'accident résulte d'une faute ou d'une négligence imputable à celle-ci.

## Droits du bénévole

### 1) Congés de représentation<sup>2</sup>

L'employeur est tenu d'accorder au salarié désigné comme représentant d'une association loi 1901 le temps nécessaire pour participer aux réunions des différentes instances dans lesquelles l'association doit siéger et dont la liste est publiée par chaque ministère, dans la limite de 9 jours par an et sous réserve de ne pas porter préjudice à la bonne marche de l'entreprise.

### 2) Réduction du temps de travail<sup>3</sup>

Dans le cadre des RTT, les accords peuvent comporter des dispositions particulières applicables aux salariés qui exercent des responsabilités à titre bénévole au sein des associations. Ces clauses peuvent notamment porter sur les points suivants :

- Aménagement des délais de prévenance applicables en cas de changement d'horaires de travail ou de jours de repos RTT,
- Les actions de formations,
- Les prises de jours de repos.

<sup>1</sup> Cf. loi 99-641 du 27 juillet 1999

<sup>2</sup> Cf. loi n°91-772 du 7 août 1991

<sup>3</sup> Cf. loi 2000-37 du 19 janvier 2000

## ***LES BENEVOLES***

---

### **3) La formation continue**

Le Fonds National pour le Développement de la Vie Associative<sup>1</sup> finance des actions de formation. Le congé cadre jeunesse<sup>2</sup> permet à des jeunes de moins de 25 ans de bénéficier d'un congé de 6 jours ouvrables. Le congé individuel de formation<sup>3</sup> permet à tout salarié (24 mois d'ancienneté) de suivre une formation. La validation des acquis<sup>4</sup> de l'expérience professionnelle et bénévole permet, depuis la loi de juillet 2000, d'obtenir les diplômes nécessaires à l'encadrement des activités physiques et sportives.

### **4) Les avantages fiscaux**

Le bénévole associatif ne dispose d'aucun statut fiscal privilégié. Toutefois, il n'est pas imposable au titre des remboursements qui lui sont versés par les associations dans la mesure où les sommes perçues correspondent à des dépenses réellement engagées. De plus les frais engagés par le bénévole au sein de l'association peuvent ouvrir droit à réduction d'impôt<sup>5</sup> sous certaines conditions (sur la base (2002) de 0,26 Euro par kilomètre pour les frais de déplacement, quelle que soit la puissance fiscale du véhicule, le type de carburant ou la distance parcourue).

### **5) Responsabilité et protection**

Le bénévole victime de dommages corporels dans le cadre de son action associative est indemnisé par l'association s'il prouve que le dommage a été causé par son intervention dans l'association. A l'inverse, le bénévole responsable d'un dommage se trouve dans la même situation qu'un salarié car il existe un lien de préposition entre l'association et le bénévole qui agit sous l'autorité directe de l'association, même en l'absence de contrat de travail<sup>6</sup>. Néanmoins, si le bénévole a commis une faute sans rapport avec son action dans l'association, il demeure responsable de son action. En revanche, les responsabilités pénales et financières des dirigeants d'association ne font l'objet d'aucune disposition spécifique.

Les mandataires sociaux sont responsables envers une structure des dommages causés dans sa gestion par leur faute personnelle, et envers des tiers ou membres des fautes détachables de leur fonction.

---

<sup>1</sup> Cf. décret n°2000-202 du 03 mars 2000, art.1

<sup>2</sup> Cf. art. 38.4 de la loi n°84-16 du 11 janvier 1984 / art. 57-8 de la loi n°84-53 du 26 janvier 1984 / art. 41-8 de la loi n°86-33 du 9 janvier 1986 / art. 11 du décret n°86-83 du 17 janvier 1986 / décret n°63-501 du 20 mai 1963

<sup>3</sup> Cf. loi n°61-1448 du 29 décembre 1961 et art. L931-1 du Code du travail / art. 40 de la loi n°2000-627 du 16 juillet 2000

<sup>4</sup> Cf. art. 37 de la loi n°2000-627 du 6 juillet 2000

<sup>5</sup> Cf. CGI, art. 200 / loi n°2000-627 du 6 juillet 2000 / instructions fiscales 4H-5-98 du 15 septembre 1998 et 4H-1-99 du 16 février 1999 / art. 200-1 du Code Général des impôts

<sup>6</sup> Cf. art. 1382-1383 et 1384 du Code civil

# La protection juridique FFVoile défend vos droits

Parce que diriger un club de voile c'est aussi naviguer en mer trouble ou agitée, la protection juridique FFVoile vous accompagne dans tous les conflits liés à la vie des clubs



Photos : Goodshoot et Phovoir



## ASSURANCES MADER

Immeuble « Le Challenge »  
Boulevard de la République - Les Minimes  
BP 3004 - 17030 La Rochelle Cedex 1

Tél. 05 46 41 20 22  
[www.mader.fr](http://www.mader.fr)

# L'ASSISTANCE JURIDIQUE

---



## ASSISTANCE JURIDIQUE TELEPHONIQUE

Une assistance juridique téléphonique spécifiquement dédiée à la FFVoile est mise à votre disposition pour vous permettre d'obtenir tous renseignements juridiques :

### Les bénéficiaires

Les dirigeants de clubs affiliés ou agréés  
Les dirigeants d'associations de classe

### Pourquoi ?

Ce nouveau service complète efficacement les prestations offertes par la FFVoile et permet à chaque dirigeant d'être soutenu dans son activité.

### Comment ?

Une plate-forme de 40 juristes de la DAS\* est à votre disposition du lundi au samedi de 8H à 20H au numéro suivant : 02.43.39.35.41

Certaines questions resteront, sauf exception, du ressort de la FFVoile (réglementation maritime, droit du sport ...).

Les domaines renseignés par l'assistance téléphonique, et issus de l'activité du club, seront notamment :

Le droit social,

*Exemples types de question :*

*Quelles sont les situations permettant de recourir à un contrat saisonnier ?*

*Quels sont les cas d'exonération du versement de l'indemnité de fin de contrat ?*

*Comment se déroule la procédure devant le Conseil des Prud'hommes ? ...*

Le droit bancaire,

*Exemples types de question :*

*Une banque peut-elle clôturer un compte sur lequel aucun mouvement n'est intervenu depuis plusieurs mois ?*

*Que faire en cas d'opposition frauduleuse à un chèque émis par un adhérent ? ...*

La fiscalité,

*Exemples types de question :*

*Comment contester un redressement fiscal ?*

*Dans quelle mesure une association est-elle soumise à la taxe d'apprentissage ?*

*En complément des manifestations sportives, l'exploitation d'une buvette est-elle assujettie à l'impôt sur les sociétés ? ...*

\* DAS : Défense Automobile et Sportive.

# L'ASSISTANCE JURIDIQUE

La responsabilité,

*Exemples types de question :*

*Quelle peut être l'étendue de la responsabilité contractuelle d'une association sportive ?  
La responsabilité d'une association peut-elle être engagée vis à vis de tiers pour les  
agissements d'un de ses membres dans le cadre d'une manifestation sportive ? ... .*

L'administratif,

*Exemples types de question :*

*Quelles sont les modalités de contrôle de la collectivité locale sur l'utilisation d'une subvention ?  
Dans quel délai peut-être introduit un recours en annulation d'un acte administratif ? ... .*

Internet,

*Exemples types de question :*

*Quelles sont les obligations déclaratives lors de la création d'un site Internet ?  
Quelles sont les précautions à prendre lors de la signature d'un contrat de référencement ? ... .*

Les assurances,

*Exemples types de question :*

*Quelles sont les garanties que le club doit obligatoirement souscrire ? ... .*

Droit des associations,

*Exemples types de question :*

*Comment rédiger des statuts d'association ?  
Quelles sont les démarches à faire pour déclarer une association ?  
Quels sont les droits et obligations des membres ?*

L'assistance juridique répond également à des questions d'ordre pratique comme, la durée de conservation des documents administratifs et tout autre question que vous vous posez dans la gestion de votre structure.

## Comment aller plus loin que de simples informations juridiques pour :

Défendre vos intérêts dans le cadre d'un dossier litigieux  
Accomplir les démarches nécessaires à la résolution d'un litige  
Négocier au mieux les intérêts du club  
Ester en justice

En Souscrivant un contrat de protection juridique pour le club  
à partir de 55 euros/an TTC auprès du :

M.M.A.  
ASSURANCES MADER  
Immeuble « le Challenge »  
Bd de la République - Les Minimes  
BP 3004  
17000 LA ROCHELLE CEDEX 1  
Tél. 05.46.41.20.22  
Fax. 05.46.41.64.80

# LA FORMATION PERMANENTE DES DIRIGEANTS

---

Le dirigeant du 3ème millénaire devra faire face à de nouvelles obligations. La formation permanente devient une nécessité. C'est la raison pour laquelle le Mouvement Sportif Olympique met à votre disposition des modules de formation adaptés. Participez-y. Renseignements :

## CNOSF

1, avenue Pierre de Coubertin

75640 Paris Cedex 13

Tel : 01 40 78 28 00

Fax : 01 40 78 28 34

[www.franceolympique.org](http://www.franceolympique.org)

Selon l'article 45-1 de la loi sur la promotion et l'organisation du sport en France modifiée, *"Les dirigeants d'une association sportive titulaires d'une licence délivrée par une fédération agréée qui, à titre bénévole, remplissent des fonctions de gestion, d'encadrement au sein de leur fédération ou d'une association qui lui est affiliée peuvent bénéficier de congés dans les conditions fixées à l'article L. 931-1 du code du travail, afin de suivre la formation liée à leur fonction de bénévoles"*.

Conformément à la décision du Comité Directeur de la FFVoile et à la convention d'objectifs liant la fédération au Ministère des Sports, la FFVoile organise des séminaires nationaux de formation des dirigeants intitulés :

« Des dirigeants performants pour des clubs innovants »

en 2000 : Des dirigeants performants pour des clubs innovants - I/ « *la conception d'une politique sportive - la maîtrise d'ouvrage* » ;

en 2001 : Des dirigeants performants pour des clubs innovants - II/ « *la dynamique de la conduite de projets sportifs - la maîtrise d'œuvre* » ;

en 2002 : « *Evolutions légales, réglementaires et conventionnelles récentes* » ;

en 2003 : Des dirigeants performants pour des clubs innovants - III/ « *l'évaluation d'une politique sportive - le bilan des projets* ».

Par ailleurs, la FFVoile édite des fiches d'information et de formation des dirigeants sur des sujets d'actualité ou des questions liées à la fonction de dirigeant sportif.

Vous pouvez également consulter sur le site Internet de la FFVoile [www.ffvoile.org](http://www.ffvoile.org) rubrique Formation (actualités), les textes officiels, les annonces et les comptes-rendus des séminaires nationaux de formation des dirigeants ainsi que des fiches d'informations pour les dirigeants.

# Partie 3 : Coordonnées

## Sommaire de la partie 3

Carte de France .....	75
Coordonnées des ligues .....	76
Coordonnées des CDV .....	78
Coordonnées des CROS, CDOS et CTOS ...	82
Coordonnées des DRJS et DDJS .....	83
Les autres adresses utiles .....	84
Les sites Internet utiles.....	85

## La structuration régionale



Coordonnées des  
ligues et CDV

# COORDONNEES DES LIGUES

---

## 1. Nord Pas de Calais

Président : Patrick DELBAR  
SG : Hélène Cardon  
80, avenue Linné, 59100 ROUBAIX  
Tel: 03.20.80.14.02  
[delbar@wanadoo.fr](mailto:delbar@wanadoo.fr)

## 2. Picardie

Président : Bernard BEAUDET  
SG : Etienne HURET  
13, allée des Bourgognes, 60500 CHANTILLY  
Tel: 03.44.55.51.16 /Fax: 03.44.55.50.80  
[ligue.picardie.voile@wanadoo.fr](mailto:ligue.picardie.voile@wanadoo.fr)

## 3. Haute Normandie

Président : Paul ADAM  
SG : Patrice BREART  
27, rue de la Mailleraye , 76600 LE HAVRE  
Tel: 02.35.21.38.88 /Fax: 02.35.21.38.93  
[ligue.voile.haute.normandie@wanadoo.fr](mailto:ligue.voile.haute.normandie@wanadoo.fr)

## 4. Basse-Normandie

Président : Roland de TOURREIL  
SG : Rémy PATON  
Pavillon Normandie  
Quai Caffarelli, 14000 CAEN  
Tel : 02.31.84.41.81 /Fax : 02.31.45.46.65  
[rdet@free.fr](mailto:rdet@free.fr)

## 5. Bretagne

Président : Michel KERHOAS  
SG : Eric TRANVOUEZ  
1, rue de Kerbriant, 29200 BREST  
Tel: 02.98.02.49.67 /Fax: 02.98.02.83.40  
[ligue05@wanadoo.fr](mailto:ligue05@wanadoo.fr)

## 7. Pays de la Loire

Président : Youenn ROUSSE  
SG : Yves Marie LEROUX  
44, rue Romain Rolland, BP 90312,  
44103 NANTES CEDEX 04  
Tel: 02.40.58.61.23 /Fax: 02.40.58.61.25  
[ligue07@voilepaysdeloire.com](mailto:ligue07@voilepaysdeloire.com)  
[youenn.rousse@voilepaysdeloire.com](mailto:youenn.rousse@voilepaysdeloire.com)

## 8. Poitou-Charentes

Président : Jean-Luc STAUB  
SG : Christiane COIGNET  
Av de la Capitainerie, 17000 LA ROCHELLE  
Tel: 05.46.44.58.31 /Fax: 05.46.45.29.84  
[ligue-voile-poitou-charentes@wanadoo.fr](mailto:ligue-voile-poitou-charentes@wanadoo.fr)

## 9. Aquitaine

Président : Jean-Bertrand MOTHES-MASSE  
SG : Jean Pierre LAGRANGE  
Bd du Parc des Expositions,  
33520 BRUGES - BORDEAUX LAC  
Tel: 05.56.50.47.93 /Fax: 05.56.69.09.09  
[voile.aquitaine@club-internet.fr](mailto:voile.aquitaine@club-internet.fr)

## 10. Languedoc Roussillon

Président : Michel NOGUES  
SG : Emmanuel FOURNIER  
Espace Voile, Le Patio - Santa Monica Bât. C,  
1815 av Marcel Pagnol, 34470 PEROLS  
Tel: 04.67.50.48.30 /Fax: 04.67.50.56.39  
[ligue.voile.lr@wanadoo.fr](mailto:ligue.voile.lr@wanadoo.fr)

## 11. Alpes Provence

Président : Denis REBUFAT  
SG : Noël VILLEROT  
46, Boulevard Kraemer, 13014 MARSEILLE  
Tel: 04.91.11.61.78 /Fax: 04.91.11.61.79  
[ligue11voile@free.fr](mailto:ligue11voile@free.fr)

## 12. Côte d'Azur

Président : Yves VEDRENNE  
SG : Gérard MARTY  
Espace Antibes  
2208 rte de Grasse, 06600 ANTIBES  
Tel: 04.93.74.77.05 /Fax: 04.93.74.68.87  
[ligue12.voile@wanadoo.fr](mailto:ligue12.voile@wanadoo.fr)

## 15. Franche Comté

Président : Claude JOST  
SG : Cyril COLOM  
10, rue Rostand, 90000 BELFORT  
Tel: 03.84.55.16.88 /Fax: 03.84.55.30.45  
[claude.jost@power.alstom.com](mailto:claude.jost@power.alstom.com)

## 16. Bourgogne

Président : Bernard MEURGEY  
SG : Jean DESNOS  
Centre Municipal des Associations, Bur. 142  
2 rue des Corroyeurs, BP D6, 21068 DIJON Cedex  
Tel: 03.80.41.79.55  
[voilebourgogne@wanadoo.fr](mailto:voilebourgogne@wanadoo.fr)

## 17. Alsace

Président : Philippe FERNANDEZ  
SG : Pierre LEMAIRE  
7, rue Robert Kieffer, 67800 BISCHHEIM  
Tel: 03.88.83.38.37 /Fax: 03.88.11.73.50  
[philippe.fernandez67@wanadoo.fr](mailto:philippe.fernandez67@wanadoo.fr)

# COORDONNEES DES LIGUES

## 18. Lorraine

Président : Roland DIEUDONNE  
SG : Daniel GUNTHER  
15, rue des Chênes, 88390 LES FORGES  
Tel: 03.29.66.89.88 ou 03.29.35.18.85  
[roland.dieudonne@wanadoo.fr](mailto:roland.dieudonne@wanadoo.fr)  
ou [cym@worldonline.fr](mailto:cym@worldonline.fr)

## 19. Champagne-Ardenne

Président : Philippe LAMBALLE  
SG : Michel KINDELBERGER  
48, bd Jamin, BP 1393, 51064 REIMS CEDEX  
Tel: 03.26.86.96.91 /Fax: 03.26.86.96.92  
[liguevoile.19@wanadoo.fr](mailto:liguevoile.19@wanadoo.fr)

## 20. Ile de France

Président : Claude DAYON  
SG : Pierre MAHAUT  
60, rue Castagnary, 75015 PARIS  
Tel: 01.48.42.48.38 /Fax: 01.48.42.49.15  
[idfvoile@club-internet.fr](mailto:idfvoile@club-internet.fr)

## 21. Centre

Président : Michel GUILLEMETTE  
SG : Patrice SAUMUR  
Maison des Sports  
1240, rue de Bergeresse, 45160 OLIVET  
Tel: 02.38.49.88.22 /Fax: 02.38.49.88.23  
[ligue21@club-internet.fr](mailto:ligue21@club-internet.fr)

## 22. Limousin

Président : Jacques MAUGEIN  
SG : Patrick ROCHE  
Espace Associatif  
40, rue Charles Sylvestre, 87100 LIMOGES  
Tel: 05.55.38.84.28 /Fax: 05.55.38.84.27  
[ligue.limousin.voile@wanadoo.fr](mailto:ligue.limousin.voile@wanadoo.fr)

## 23. Auvergne

Président : André ROBERT  
SG : Patrick PICARD  
Maison des Associations Bur. 207  
11/13, rue des Saulées, 63400 CHAMALIERES  
Tel: 04.73.36.71.08 /Fax: 04.73.36.28.95  
[ligue.auvergne.voile@wanadoo.fr](mailto:ligue.auvergne.voile@wanadoo.fr)

## 24. Midi-Pyrénées

Président : Christian PEYRAS  
SG : Pierre SAINT MARTY  
25, rue Noguier, 31400 TOULOUSE  
Tel: 05.62.47.59.79 /Fax: 05.62.47.59.77  
[christian.peyras@ffv.fr](mailto:christian.peyras@ffv.fr)

## 26. Martinique

Président : René-Joseph BAUDIN  
SG : Martine DUMONT  
Maison des Sports Pointe de la Vierge,  
97200 FORT DE FRANCE  
Tel /Fax : 596.61.08.58  
[liguedevoiledemartinique@wanadoo.fr](mailto:liguedevoiledemartinique@wanadoo.fr)

## 27. Nouvelle Calédonie

Président : Christophe DABIN  
SG : Nicolas DABIN  
BP 3290, 98846 NOUMEA CEDEX  
ou BP 484 98822 POINDIMIE  
Tel /Fax : 00.687.28.56.45

## 29. Corse

Président : Stéphane CLEMOT  
SG : Sébastien TAFANI  
Base Nautique -Port de Plaisance, 20260 CALVI  
Tel: 04.95.60.49.43 /Fax: 04.95.60.49.43  
[ligue-corse-de-voile@wanadoo.fr](mailto:ligue-corse-de-voile@wanadoo.fr)

## 30. Guyane

Président : Frédéric LACHOT  
SG : Gilbert DURAND  
10,5 PK Rte des Plages, 97354 REMIRE MONTJOLY  
Tel: 594.39.08.38 /Fax: 0594.31.54.70  
[ligue.voile.guyane@wanadoo.fr](mailto:ligue.voile.guyane@wanadoo.fr)

## 31. Réunion

Président : Pascal BOISSON  
SG : Sylvie GUILBERT  
2, rue des Brisants, 97434 ST GILLES LES BAINS  
Tel /Fax ligue : 0262.33.23.28  
[voilereunion@hotmail.com](mailto:voilereunion@hotmail.com)

## 32. Guadeloupe

Président : Jean-Marie THELIER  
SG : Laurent GARCIA  
Rue Maurice François Bovis, 97170 PETIT BOURG  
Tel /Fax: 0590.38.67.42  
[tjm.cataraiibes@wanadoo.fr](mailto:tjm.cataraiibes@wanadoo.fr) ou [lagarde@cirad.fr](mailto:lagarde@cirad.fr)

## 33. Rhône Alpes

Président : Daniel MACCARI  
SG : Michel RISS  
232, av Ernest Coudurier,  
73370 LE BOURGET DU LAC  
Tel /Fax: 04.79.25.26.89  
[ligue33@wanadoo.fr](mailto:ligue33@wanadoo.fr)

# COORDONNEES DES CDV

---

## CDV NORD (59)

PATRICK WAREMBOURG  
44 RUE MARENGO  
59140 DUNKERQUE

## CDV PAS DE CALAIS (62)

JEAN CLAUDE LENOIR  
20 RUE DE VARSOVIE  
62100 CALAIS

## CDV OISE (60)

BERNARD BEAUDET  
13 ALLEE DE BOURGOGNE  
60500 CHANTILLY

## CDV AISNE (02)

DANIEL HORGUES-DEBAT  
17 RUE WALDECK ROUSSEAU  
02700 TERGNIER

## CDV DE LA SOMME (80)

FRANCOIS JOLIVEAU  
334 RUE DE PARIS  
80000 AMIENS

## CDV DE L'EURE (27)

EVELYNE CAPUTO  
AMPA ZI DE LA PAIX  
27700 LES ANDELYS

## CDV DE SEINE MARITIME (76)

ANTOINE MERCIER  
LIGUE DE HAUTE NORMANDIE  
27 RUE DE LA MAILLERAYE  
76600 LE HAVRE

## CDV DE LA MANCHE (50)

CHRISTIAN ANGE  
3 IMP. CHANT DES OISEAUX  
50400 GRANVILLE

## CDV DU CALVADOS (14)

PASCAL COUSTURIER  
PAVILLON DE NORMANDIE  
14 QUAI CAFFARELLI  
14000 CAEN

## CDV DES COTES D'ARMOR (22)

LAURENT DELMAS  
B P 27, 22520 BINIC

## CDV DU FINISTERE (29)

1 RUE DE KERBRIANT  
29200 BREST

## CDV DU MORBIHAN (56)

ANDRE BOURLES  
12 RUE DE ST TROPEZ  
56000 VANNES

## CDV ILLE ET VILAINE (35)

GILLES BONNO  
MAISON DEPTAL DES SPORTS  
13 B AVENUE DE CUCILLE  
35065 RENNES CEDEX

## CDV DE LA SARTHE (72)

DOMINIQUE BUZANCE  
MAISON DEPARTEMENTALE DES SPORTS  
32 RUE PAUL COURBOULAY  
72000 LE MANS

## CDV DE LA VENDEE (85)

PHILIPPE BRULON  
MAISON DES SPORTS  
202 BD ARISTIDE BRIAND  
85000 LA ROCHE SUR YON

## CDV DE MAYENNE (53)

LOUIS ZEGDOUN  
ST GERMAIN DE L'HOMMEL  
53200 FROMENTIERES

## CDV LOIRE ATLANTIQUE (44)

PIERRE MONZAT  
MAISON DES SPORTS  
44 RUE ROMAIN ROLLAND  
44000 NANTES

## CDV MAINE ET LOIRE (49)

PATRICK LE GAL  
LA VENDANGE, ROUTE DE SARRIGNE  
49124 ST BARTHELEMY D'ANJOU

## CDV CHARENTE MARITIME (17)

ALAIN BURNET  
AVENUE DE LA CAPITAINERIE  
17000 LA ROCHELLE

## CDV VIENNE (86)

FRANCIS CHEVALIER  
BASE DE LOISIRS  
86130 SAINT CYR

# COORDONNEES DES CDV

## CDV DES DEUX SEVRES (79)

ALAIN AUZANNEAU  
BASE NAUTIQUE DE NORON  
BOULEVARD SALVADORE ALLENDE  
79000 NIORT

## CDV PYRENEES ATLANTIQUES (64)

JEAN ETCHEVERRY  
LE POISSON A VOILE, 118 AV DE L'ADOUR  
64600 ANGLET

## CDV GIRONDE (33)

JEAN-MARIE BROSSARD  
MAISON DPTALE DES SPORTS  
153 RUE DAVID JOHNSON  
33000 BORDEAUX

## CDV DES LANDES (40)

PHILIPPE DUTILH  
1064 CHEMIN D'EN HILL  
40600 BISCARROSSE

## CDV DE L'AUDE (11)

VINCENT GHORIS  
12 RUE DES NAUTICARDS  
11100 NARBONNE

## CDV DE L'HERAULT (34)

PIERRE HARDY  
MAISON DES SPORTS  
200 AVE DU PERE SOULAS  
34000 MONTPELLIER

## CDV DU GARD (30)

ALAIN LACROIX  
3 RUE SCATISSE  
30000 NIMES

## COMITE ROUSSILLON VOILE (66)

STEPHANE AGGERI  
34 BD TRAVERSE DU VILLAGE  
66140 CANET EN ROUSSILLON

## CDV ALPES HTES PROVENCE (04)

GUY BURLE  
3 LE CLOS  
04220 SAINTE TULLE

## CDV BOUCHES DU RHONE (13)

BERNARD CHABLE  
LOCAUX DU CVM, BASE DE THOLON  
18 BD TOURET DE VALLIER  
13500 MARTIGUES

## CDV DES HAUTES ALPES (05)

MARC DIDIER  
CNASP, RTE DE CHADENAS  
05200 EMBRUN

## CDV DU VAUCLUSE (84)

PHILIPPE NANTIER  
408 CH DES MURAILLETES  
84840 LAPALUD

## CDV DES ALPES MARITIME (06)

FRANCOIS PETERS  
CANNES JEUNESSE  
PORT DU MOURRE ROUGE  
06400 CANNES

## CDV DU VAR (83)

JACQUES TEXIER  
IMMEUBLE L'HELIANTE  
RUE EMILE OLIVIER - LA RODE  
83000 TOULON

## CDV DU JURA (39)

JEAN-MARC BOILLETOT  
CHEMIN DU BOIS  
39270 PLAISIA

## CDV TERRITOIRE DE BELFORT (90)

GEORGES PASTWA  
16 BD DE LATTRE DE TASSIGNY  
ETAGE 5  
90000 BELFORT

## CDV DU DOUBS (25)

JEAN-CLAUDE GRANDJEAN  
CENTRE DE PLEIN AIR, MJC DE BESANCON  
4 RUE DU VEZENAY  
25370 TOUILLON LOULETEL

## CDV HAUTE SAONE (70)

JEAN-PIERRE GOUTTEFROY  
7 RUE DES ORMES  
70000 VAIVRE ET MONTOILLE

## CDV COTE D'OR (21)

MAX DUCUING  
6 RUE OLIVIER MESSIAEN  
21000 DIJON

## CDV DE L'YONNE (89)

CLAUDE HERRMANN  
15 ROUTE DE SAINT BAUDIERE  
58180 NEVERS

# COORDONNEES DES CDV

---

## CDV DE LA NIEVRE (58)

CLAUDE ALEXANDRE  
5 RUE DE LA MOTTE  
58000 NEVERS

## CDV DE SAONE ET LOIRE (71)

JEAN-PAUL TERRET  
19 RUE OLIVIER DE SERRES  
71380 SAINT MARCEL

## CDV DU BAS RHIN (67)

DENISE BASTIAN  
MDS 4, RUE JEAN MENTELIN  
67200 STRASBOURG

## CDV DU HAUT RHIN (68)

CHRISTIANE SAARBACH  
45 RUE ST MARTIN  
68440 HABSHEIM

## CDV DES VOSGES (88)

ALAIN PIERRE  
1 RUE DE LA CHAPELLE  
88220 UZEMAIN

## CDV MEURTHE ET MOSELLE (54)

PASCAL RAMET  
2 SQUARE DU PECHEUR  
67230 HUTTENHEIM

## CDV DE MOSELLE (57)

MAUGRAS JACQUES  
6 RUE DES FOUGERES  
57070 METZ

## CDV DE L'AUBE (10)

MICHELLE MICHEL  
MAISON POUR TOUS  
70 AVENUE GALLIENI  
10300 SAINTE-SAVINE

## CDV DE HAUTE MARNE (52)

JACQUES TERRASSON  
LA PETITE VILLE  
4 RUE DES VERGERS  
51290 STE MARIE DU LAC

## CDV DE LA MARNE (51)

JEAN-LOUIS BAUSMAYER  
27 RUE DES SABLONS  
51300 BIGNICOURT S/MARNE

## CDV DES ARDENNES (08)

KOCH GEORGES  
55 RUE D'ETION  
08000 CHARLEVILLE MEZIERES

## CDV DE L'ESSONNE (91)

CLAUDE JEAN GUIGNAT  
PALAIS DES SPORTS  
90 RUE FERAY  
91100 CORBEIL ESSONNES

## CDV DE SEINE ET MARNE (77)

CHRISTINE DAYON  
62 AV JEAN JAURES  
77360 VAIRES SUR MARNE

## CDV DU VAL D'OISE (95)

ANDRE SOUCHET  
19, RUE FELIX FAURE  
95880 ENGHIEEN LES BAINS

## CDV DU VAL DE MARNE (94)

BEDU JEAN-FRANCOIS  
128 RUE DE NOISEAU  
94490 ORMESSON

## CDV DES HAUTS DE SEINE (92)

FRANCOIS POISSON  
99 RUE DU PARC  
92140 CLAMART

## CDV YVELINES (78)

GEORGES D'HENIN  
C/O. CDOS  
24 RUE BOILEAU PROLONGEE  
78000 VERSAILLES

## CDV DE L'INDRE (36)

PASCAL TANCHOUX  
MAISON DES COMITES  
ALLEE BLANCHE DE FONTARCE  
36000 CHATEAUXOUX

## CDV DU CHER (18)

BEQUIGNON BRUNO  
BASE NAUTIQUE DU VAL D'AURON  
18000 BOURGES

## CDV DU LOIR ET CHER (41)

DANIEL BURET  
BASE NAUTIQUE DU LAC DE LOIRE  
41350 VINEUIL

# COORDONNEES DES CDV

## CDV DU LOIRET (45)

JEAN BLONDEAU  
MAISON DES SPORTS  
1240 RUE BERGERESSE  
45160 OLIVET

## CDV EURE ET LOIRE (28)

JACQUES LEPARC  
29 RUE DE CHOLET  
28200 CHATEAUDUN

## CDV INDRE ET LOIRE (37)

PHILIPPE BAUDOT  
2 RUE DE LA RICOTIERE  
37170 CHAMBRAY LES TOURS

## CDV DE CORREZE (19)

ALAIN LAGRAVE  
C S N BRIVE  
BASE NAUTIQUE PORT LISSAC  
19600 LARCHE

## CDV DE LA HTE VIENNE (87)

LUC VALADE  
ESPACE ASSOCIATIF  
40 RUE CHARLES SILVESTRE  
87100 LIMOGES

## CDV DU CANTAL (15)

PATRICK PICARD  
5 RUE VOLTAIRE  
63170 PERIGNAT LES SERLIEVES

## CDV DE L'ALLIER (03)

JOELLE DEVILLARD  
Y C DE VICHY  
BD DE LATTRE DE TASSIGNY  
03200 VICHY

## CDV DU PUY DE DOME (63)

GUY BEAUJON  
14 AVENUE DE LA LIBERATION  
63122 CEYRAT

## CDV DE HAUTE GARONNE (31)

BERNARD PABON  
11 RUE DE VILLENEUVE  
31300 TOULOUSE

## CDV DE L'AVEYRON (12)

AUREJAC MATHIEU  
3 RUE DU PUECH D'AMPIAC  
12510 OLEMPES

## CDV DU TARN (81)

PREEL THIERRY  
CHEMIN DE PUECH TOURS  
81380 LESCURE D'ALBIGEOIS

## CDV PROVINCE SUD (Nvlle Calédonie)

95000 - VERGE JEAN-PIERRE  
5 RUE DU MAL JUIN  
00248 NOUMEA

## CDV CORSE DU SUD (2A)

FRIGARA JOSEPH  
VILLA A SUSPIRATA  
CHEMIN DE PASTRICIULELLA  
20129 BASTELICACCIA

## CDV HAUTE CORSE (2B)

JACQUES PERETTI  
BP 06, 20416 VILLE DE PIETRA BUGNO CEDEX

## CDV DROME / ARDECHE (26 / 07)

LUC ASTOL  
QUARTIER SERRE SEC, 07000 PRIVAS

## CDV DE L'AIN (01)

MOREAUX JEAN-LUC  
LE VILLAGE, 01460 GEOVRESSIAT

## CDV DE HAUTE SAVOIE (74)

CHARLES RIERA  
3 PLACE DES ARTS  
74200 THONON LES BAINS

## CDV DE L'ISERE (38)

MICHEL MAEDER  
43 RUE DE TERMERIEU  
38500 VOIRON

## CDV DE LA LOIRE (42)

MARTIAL JAMART  
MAISON DES SPORTS, NAUTICUM  
42300 ROANNE

## CDV DE LA SAVOIE (73)

MICHEL FRUGIER  
89 ALLEE D'EMERAUDE  
73100 AIX LES BAINS

## CDV DU RHONE (69)

JEAN-PIERRE DURAND  
CHEMIN DU MOULIN D'AMONT  
69150 DECINES

# *COORDONNEES DES CROS, CDOS ET CTOS*

Toutes les coordonnées des CROS,  
CDOS et CTOS sur le site du Comité  
Olympique et Sportif Français :

[www.franceolympique.org](http://www.franceolympique.org)



## COORDONNEES DES DRJS ET DDJS

Autres  
coordonnées

Toutes les coordonnées des DRJS  
et DDJS sur le site du  
Ministère des Sports :

[www.jeunesse-sports.gouv.fr](http://www.jeunesse-sports.gouv.fr)



## ***LES AUTRES ADRESSES UTILES***

---

### **Affaires maritimes**

3, place de Fontenoy,  
75007 PARIS  
Tel : 01 44 49 82 07

### **Assurances Maritimes et Transports MADER**

Immeuble le challenge  
Bd de la république (les minimes),  
BP 3004  
17030 LA ROCHELLE Cedex 1  
Tel : 05 46 41 20 22

### **CNOSEF**

1, avenue Pierre de Coubertin,  
75640 Paris Cedex 13  
Tel : 01 40 78 28 00 /  
Fax : 01 40 78 28 34

### **ENV**

Le Beg Rohu,  
56510 St Pierre Quiberon  
Tel : 02 97 30 30 30 /  
Fax : 02 97 30 42 61

### **Fédération Française des Ports de Plaisance**

17, rue Henri Bocquillon,  
75015 Paris  
Tel : 01 43 35 26 26 /  
Fax : 01 43 35 26 27

### **Fédération des Industries Nautiques**

Port de Javel Haut,  
75015 PARIS  
Tél. : +33 (0)1 44 37 04 00 /  
Fax : +33 (0)1 45 77 21 88

### **France Stations Nautiques**

17, rue Henri Bocquillon,  
75015 Paris  
Tel : 01 40 05 96 55  
Fax : 01 40 05 96 93

### **GROUPE MDS**

1, rue de Vienne,  
75008 PARIS  
Tel : 01 58 22 28 00

### **G.NAUTICS**

9, rue de Thessalie - BP 4324  
44243 La Chapelle sur Erdre Cedex  
Tel : 02 51 12 74 74  
Fax : 02 51 12 74 75

### **GIP «Sport d'Elite et Préparation Olympique»**

INSEP  
11, avenue du Tremblay,  
75012 Paris  
Tel : 01 41 74 18 18 /  
Fax : 01 43 65 14 83

### **INSEP**

11, avenue du Tremblay,  
75012 Paris  
Tel : 01 41 74 41 00 /  
Fax : 01 41 74 45 30

### **ISAF**

Ariadne House, Town Quay, Southampton,  
Hampshire SO14 2AQ, United Kingdom  
Tel : +44 23 80 635111  
Fax : +44 23 80 635789

### **Ministère des sports**

78, rue olivier-de-Serres,  
75739 Paris Cedex 15  
Tel : 01 40 45 90 00

### **MMA**

10 Boulevard Alexandre Oyon ,  
72030 LE MANS CEDEX 09  
Tel : 02 43 41 72 72 /  
Fax : 02 43 41 72 26

### **Pronautica**

7 C, rue Jean Mermoz  
78000 Versailles  
Tel : 01 39 51 48 73 /  
Fax : 01 39 51 20 43

## ***LES SITES INTERNET UTILES***

---

<u>Affaires maritimes</u>	<a href="http://www.mer.gouv.fr">www.mer.gouv.fr</a>
<u>AMTM</u>	<a href="http://www.assurances-mader.com">www.assurances-mader.com</a>
<u>Annuaire du nautisme</u>	<a href="http://www.nautisme.com">www.nautisme.com</a>
<u>Associanet</u>	<a href="http://www.associanet.com">www.associanet.com</a>
<u>Association mode d'emploi</u>	<a href="http://www.associationmodeemploi.fr">www.associationmodeemploi.fr</a>
<u>Athènes 2004</u>	<a href="http://www.athens.olympic.org">www.athens.olympic.org</a>
<u>Banque populaire</u>	<a href="http://www.banquepopulaire.fr">www.banquepopulaire.fr</a>
<u>Bayer</u>	<a href="http://www.bayer.fr">www.bayer.fr</a>
<u>CIO</u>	<a href="http://www.olympic.org">www.olympic.org</a>
<u>CNOSF</u>	<a href="http://www.franceolympique.org">www.franceolympique.org</a>
<u>COSA</u>	<a href="http://www.cosa.gouv.fr">www.cosa.gouv.fr</a>
<u>ENV</u>	<a href="http://www.env.jeunesse-sports.fr">www.env.jeunesse-sports.fr</a>
<u>FFPP</u>	<a href="http://www.ffports-plaisance.com">www.ffports-plaisance.com</a>
<u>FFVoile</u>	<a href="http://www.ffvoile.org">www.ffvoile.org</a>
<u>FIN</u>	<a href="http://www.fin.fr">www.fin.fr</a>
<u>FSN</u>	<a href="http://www.france-nautisme.com">www.france-nautisme.com</a>
<u>G.NAUTICS</u>	<a href="http://www.gnautics.com">www.gnautics.com</a>
<u>In Extenso Associations</u>	<a href="http://www.inextenso-associations.com">www.inextenso-associations.com</a>
<u>Infosport.org</u>	<a href="http://www.infosport.org">www.infosport.org</a>
<u>INSEP</u>	<a href="http://www.insep.fr">www.insep.fr</a>

## ***LES SITES INTERNET UTILES***

---

<b><u>ISAF</u></b>	<a href="http://www.sailing.org">www.sailing.org</a>
<b><u>Legifrance</u></b>	<a href="http://www.legifrance.gouv.fr">www.legifrance.gouv.fr</a>
<b><u>Les produits Laitiers</u></b>	<a href="http://www.cidil.fr">www.cidil.fr</a>
<b><u>MaxSea</u></b>	<a href="http://www.maxsea.com">www.maxsea.com</a>
<b><u>Météo France</u></b>	<a href="http://www.meteo.fr">www.meteo.fr</a>
<b><u>Ministère des sports</u></b>	<a href="http://www.jeunesse-sports.gouv.fr">www.jeunesse-sports.gouv.fr</a>
<b><u>MMA</u></b>	<a href="http://www.mma.fr">www.mma.fr</a>
<b><u>Netentreprise</u></b>	<a href="http://www.netentreprise.fr">www.netentreprise.fr</a>
<b><u>Radio France</u></b>	<a href="http://www.radiofrance.fr">www.radiofrance.fr</a>
<b><u>Renault</u></b>	<a href="http://www.renault.fr">www.renault.fr</a>
<b><u>Salon nautique de Paris</u></b>	<a href="http://www.salonnautiqueparis.com">www.salonnautiqueparis.com</a>
<b><u>Sénat</u></b>	<a href="http://www.senat.fr">www.senat.fr</a>
<b><u>Service Public</u></b>	<a href="http://www.service-public.fr">www.service-public.fr</a>
<b><u>Sportreflex</u></b>	<a href="http://www.sportreflex.com">www.sportreflex.com</a>
<b><u>Tribord</u></b>	<a href="http://www.decathlon.fr">www.decathlon.fr</a>
<b><u>Vie. Associative. Gouv</u></b>	<a href="http://www.vie-associative.gouv.fr">www.vie-associative.gouv.fr</a>
<b><u>Yamaha Marine</u></b>	<a href="http://www.yamaha-motor.fr">www.yamaha-motor.fr</a>
<b><u>Zodiac</u></b>	<a href="http://www.zodiac.com">www.zodiac.com</a>

# Annexes

# Annexes

Votre avis nous intéresse !

Notes

Bibliographie

## VOTRE AVIS NOUS INTERESSE !

A nous renvoyer à : FFVoile, Secrétariat Général, 17 rue Henri Bocquillon 75015 Paris

Nom : .....  
Prénom : .....  
Structure : .....  
Fonction : .....  
N°licence : .....

Le format de ce guide est-il pratique ?

.....  
.....  
.....

Le parcours de son contenu est-il aisé ?

.....  
.....  
.....

Ce guide vous est-il utile dans le cadre de vos missions ?

.....  
.....  
.....

Vous apporte-t-il des réponses concrètes ?

.....  
.....  
.....

Quels sont les outils qui vous manquent ?

.....  
.....  
.....







# BIBLIOGRAPHIE

---

Association mode d'emploi

[www.associationmodeemploi.fr](http://www.associationmodeemploi.fr) (rubrique Abonnement)

Créer et gérer son association

[www.associationmodeemploi.fr](http://www.associationmodeemploi.fr) (Librairie / Les guides pratiques d'Association mode d'emploi)

Le Dictionnaire permanent du droit du sport

Éditions Législatives, 80, avenue de la Marne, 92546 Montrouge cedex

Tel : 01 40 92 36 36 / Fax : 01 46 56 00 15

Les Editions Lamy

Editions Lamy - Service clients - 21/23, rue des Ardennes, 75935 Paris cedex 19

Tel : 0 825 08 08 00 ou 01 44 72 12 00 / Fax : 01 44 72 13 89

Le Guide pratique des associations

M. Jean JOHO, 60, route de Bâle, 68000 Colmar

Le Guide pratique et complet des associations

[www.editionschiron.com](http://www.editionschiron.com) (Top Editions / Vie pratique)

[infos@editionschiron.com](mailto:infos@editionschiron.com) (réf. : 2.8773.1168.6)

Juris Association

Editions Juris Service, 12 quai André Lassagne, 69001 Lyon

Tel : 04 72 10 10 01 / Fax : 04 78 28 93 83

Legisport

LEGISPORT, 8 rue d'Arcole, 13006 Marseille

Tel : 04 91 81 70 68 / Fax : 04 91 57 11 60

[www.legisport.com](http://www.legisport.com) / [infocom@editions-legislatives.fr](mailto:infocom@editions-legislatives.fr)

La Lettre de l'économie du sport

Groupe Sport.fr, Centre d'affaires 32, bd Paul Vaillant Couturier 93108 MONTREUIL,

Tel : 01 48 51 90 40 / Fax : 01 48 51 90 49

[www.sport.fr](http://www.sport.fr)

La Revue Associations

[www.inextenso-associations.com](http://www.inextenso-associations.com) (rubrique "La revue")

La Revue économique et juridique du sport

C.D.E.S., 13 rue Genève 87100 LIMOGES

Tel : 05 55 45 76 00 / Fax : 05 55 45 76 01

[cdes@unilim.fr](mailto:cdes@unilim.fr)

# ***BIBLIOGRAPHIE***

---

## **La documentation FFVoile**

**Guide de la voile en entreprise**  
FFVoile / Animation Sportive / 17, rue Henri Bocquillon, 75015 Paris

**Guide des Labels 2003**  
FFVoile / Développement / 17, rue Henri Bocquillon, 75015 Paris

**Guide du dirigeant tome 1**  
FFVoile / Secrétariat Général / 17, rue Henri Bocquillon, 75015 Paris

**Guide handivoile**  
FFVoile / Développement / 17, rue Henri Bocquillon, 75015 Paris

**Guide HN**  
FFVoile / Animation Sportive / 17, rue Henri Bocquillon, 75015 Paris

**Guide ORC**  
FFVoile / Animation Sportive / 17, rue Henri Bocquillon, 75015 Paris

**La Lettre de Grand Voile**  
FFVoile / Communication / 17, rue Henri Bocquillon, 75015 Paris

**Les Cas et les calls**  
FFVoile / CCA / 17, rue Henri Bocquillon, 75015 Paris

**Le Rappel Général**  
FFVoile / CCA / 17, rue Henri Bocquillon, 75015 Paris

**Les Règles ISAF**  
FFVoile / CCA / 17, rue Henri Bocquillon, 75015 Paris



Fédération Française de Voile  
17, rue Henri Bocquillon- 75015 Paris .  
Tél : 01 40 60 37 00 - Fax : 01 40 60 37 37  
Site Internet : [www.ffvoile.org](http://www.ffvoile.org)



Radio officielle